



**Concertation des habitants du territoire pour l'élaboration de la stratégie  
Déchets de la CCEG**

**AVIS DES MEMBRES**



|   |    |
|---|----|
| Contexte .....  | 5  |
| Le groupe citoyen.....  | 5  |
| Constitution du groupe citoyen.....   | 5  |
| Organisation de la concertation .....   | 5  |
| Participants de la concertation .....   | 7  |
| Structure de l'avis.....  | 8  |
| Avis .....  | 9  |
| Les principes d'action du groupe citoyen.....   | 9  |
| Les propositions du groupe citoyen .....  | 10 |
| Thématique #1 : La sensibilisation à la prévention et au tri .....  | 10 |
| 1. La CCEG déploie une politique de sensibilisation au tri et à la prévention volontariste et ludique en s'appuyant sur des initiatives locales.....                | 10 |
| 2. La CCEG s'appuie sur les données techniques individuelles à sa disposition pour proposer aux particuliers et aux professionnels un accompagnement ciblé. ....    | 10 |
| 3. Les citoyen·ne·s aient accès à de l'information leur permettant de réduire leur production de déchets et de connaître le devenir de ces déchets.....             | 10 |
| Thématique #2 : Encourager les comportements et activités en lien avec la consommation responsable .....  | 12 |
| 4. La CCEG fasse connaître ses entreprises engagées en communiquant sur les actions innovantes déployées sur le territoire. ....                                    | 12 |
| 5. La CCEG renforce son accompagnement des professionnel·le·s pour leur permettre de proposer aux usager·ère·s des produits à l'impact environnemental limité. .... | 12 |
| 6. La CCEG encourage la mutualisation d'appareils, l'achat en commun, le prêt et la location.   |    |
| 12  |    |
| Thématique #3 : Stratégie de réduction des biodéchets .....   | 13 |
| 7. La CCEG accélère la mise en place de sa stratégie de tri à la source des biodéchets. ....  | 13 |
| 8. La CCEG concentre sa stratégie sur le compostage de proximité. ....  | 13 |
| 9. La CCEG accompagne les entreprises dans le respect de leurs obligations réglementaires (tri, réduction du gaspillage alimentaire et gestion des biodéchets)..... | 13 |
| Thématique #4 : Stratégie pour les déchèteries .....  | 15 |
| 10. La CCEG garantisse à ses usager·ère·s un service de déchèterie de proximité et adapté aux contraintes de chacun·e. ....   | 15 |
| 11. La CCEG permette l'amélioration du tri en vue prioritairement du réemploi, de la réutilisation puis du recyclage.....   | 15 |
| 12. La CCEG propose un système de broyage régulier tournant sur les déchèteries et dans les communes.....   | 15 |
| 13. La CCEG mette en place le contrôle d'accès dans l'ensemble de ses déchèteries. ....   | 16 |
| 14. La CCEG étudie chaque flux afin de compacter les déchets pour lesquels l'intérêt environnemental et économique est manifeste.....                               | 16 |

|   |    |
|---|----|
| 15. La CCEG applique strictement la hiérarchie des modes de traitement réglementaire et améliore la qualité de tri des différents flux .....  | 16 |
| 16. La CCEG accompagne les usagers en déchèterie pour permettre un tri plus fin et plus précis des différents flux, et elle permet notamment la réduction des tonnages déposés en benne tout-venant. ....   | 16 |
| Thématique #5 : La Tarification.....  | 19 |
| 18. La CCEG fasse figurer sur la facture des usager·ère·s le coût des déchèteries et le nombre de passages en déchèterie de chaque usager·ère. ....   | 19 |
| 19. La CCEG réduise progressivement le nombre de levées incluses dans la redevance pour atteindre 8 levées.....   | 19 |
| Thématique #6 : La transparence et la communication.....  | 20 |
| 20. La CCEG communique de manière positive et transparente sur la prévention et la gestion des déchets.....   | 20 |
| 21. La CCEG communique de manière transparente sur le coût, la facturation, la gestion et le devenir des déchets en réponse aux interrogations des citoyen·ne·s.....  | 20 |
| Thématique #7 : La collecte.....  | 21 |
| 22. Amener l'opérateur à participer aux opérations de sensibilisation à la réduction de la production des déchets ; .....   | 21 |
| 23. Adapter le planning de collecte aux évènements du territoire ; .....  | 21 |
| 24. Fixer une part de recrutement de personnel en insertion ;.....  | 22 |
| 25. Permettre à l'usager de choisir la taille de son bac tout en conservant le caractère incitatif de la tarification ; .....   | 22 |
| 26. Réduire l'impact environnemental des véhicules et matériels ;.....  | 22 |
| 27. Ne pas envisager la collecte latérale robotisée sans avoir réalisé une étude préalable garantissant sa pertinence pour le territoire ; .....  | 23 |
| 28. Permettre une révision tarifaire en cas de réduction de la quantité de déchets collectés par foyer ; .....  | 23 |
| 29. Permettre la collecte en points d'apport volontaire du carton ; .....   | 23 |
| 30. Privilégier le compostage de proximité mais permettre l'intégration ultérieure d'une collecte des biodéchets dévolue à des zones spécifiques.....   | 23 |
| 31. Passer d'une collecte des emballages en sac à une collecte en bac ; .....   | 24 |
| 32. Prévoir un contrôle visuel par les agent·e·s de collecte sur la qualité de tri des contenants collectés et sur la présence d'emballages triables ou de biodéchets en quantité importante dans les OMR, ainsi qu'un dispositif efficace de remontée d'information vers la CCEG. 24 | 24 |
| Annexe 1 : propositions mises de côté pendant la séance 5 .....   | 26 |
| Annexe 2 : éléments d'information transmis au groupe au cours des différentes séances .....   | 27 |
| Annexe 3 : Les propositions exhaustives discutées en séance 4.....  | 69 |
| Annexe 5 : Les propositions envoyées pendant l'été par un participant, le 24 août 2022.....   | 73 |
| Annexe 4 : Autres propositions transmises pendant l'été .....   | 98 |



## Contexte

La CCEG exerce la compétence de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés. Elle est adhérente du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique qui prend à sa charge la compétence du traitement des déchets.

A l'échelle de la collectivité, l'année 2021 a conduit à des changements majeurs dans le fonctionnement du service et les coûts de gestion des déchets.

- La fermeture, en 2025, du centre d'enfouissement historique de Treffieux a conduit la CCEG à rechercher de nouveaux exutoires pour ses déchets.
- Un quai de transfert a été construit sur la commune de Héric pour optimiser le transport des déchets vers leurs nouveaux exutoires.
- La CCEG a également procédé à l'extension des consignes de tri des emballages sur son territoire.

Avec l'augmentation de la TGAP sur les déchets ménagers, ces évolutions ont entraîné une augmentation de 25 % des coûts de gestion des déchets.

Dans le même intervalle de temps, le marché de collecte arrivait à échéance, donnant l'occasion de réfléchir à un service optimisé avec des coûts de gestion limités.

La CCEG s'est engagée dans une réflexion pour adapter son service aux perspectives d'augmentation des coûts à venir. Pour cela, elle a souhaité s'appuyer sur la concertation d'un groupe citoyen.

## Le groupe citoyen

### Constitution du groupe citoyen

Le groupe citoyen est constitué d'une trentaine d'usager·ère·s du service public de gestion des déchets de la CCEG. Il a été constitué par un appel à volontariat auprès de tous les usager·ère·s. Concrètement, une invitation à participer aux travaux du groupe a été envoyée à tous les redevables du service public des déchets de la CCEG. Les membres du groupe citoyen viennent de 9 des 12 communes membres de la CCEG.

En moyenne, une vingtaine de personnes étaient présentes aux réunions. Il est important de souligner la motivation du collectif engagé bénévolement sur des séances en soirée.

L'animation du groupe a été assurée par Tehop et Vox Operatio, avec le concours du service de gestion et de prévention des déchets de la CCEG.

### Organisation de la concertation

Le groupe s'est retrouvé à 6 reprises, de mai à octobre 2022, sur des séances de 2h30.

- **Séance 1 – 16 mai 2022** : éléments d'information et socle commun de connaissances
- **Séance 2 - 23 mai 2022** : travail des propositions pour le marché de collecte
- **Séance 3 – 30 mai 2022** : validation collective des propositions pour le marché de collecte

*Eté 2022 : travail individuel sur des propositions concernant les thèmes de la prévention, des déchèteries, de la tarification et du traitement*

- **Séance 4 – 19 septembre 2022** : apport d’information et approfondissement des propositions individuelles en sous-groupes
- **Séance 5 – 26 septembre 2022** : apport d’information et échange libre en plénière sur les propositions
- **Séance 6 – 10 octobre 2022** : validation collective des propositions (hors thématique du marché de collecte)

**Le groupe a eu des éléments d’information concernant :**

- Le cadre réglementaire (loi AGEC, etc.) ;
- L’évolution de la TGAP ;
- Les tonnages de déchets collectés par la CCEG ;
- Le fonctionnement du service de gestion des déchets de la CCEG ;
- Les pratiques de prévention existantes ;
- L’économie circulaire ;
- Des retours d’expérience de mise en place d’une recyclerie ;
- La mise en place d’une tarification incitative sur la collecte des emballages ;
- Le cahier des charges du précédent marché de collecte.

La question posée au groupe était la suivante :

**« Quelles actions pouvons-nous collectivement (collectivité et habitants) mettre en place pour limiter la hausse du coût des déchets, avec quelle qualité de service ? »**

Lors des 3 premières séances (16, 23 et 30 mai 2022) le groupe a répondu à la sous-question :

**« Quelles propositions d’évolution pour la collecte des déchets ? »**

Lors des 3 séances suivantes (19, 26 septembre et 10 octobre), le groupe a rédigé le présent avis en réponse à la question :

**« Quelles autres propositions (au-delà de la collecte), notamment pour réduire les déchets en déchèterie ? »**

## Participants de la concertation

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Romain Avranche       | Céline Lambert      |
| Claire Bachelier      | Monique Launay      |
| Jérôme Barreau        | Maxime Laurent      |
| Loïc Bonnet           | Helene Lavaire      |
| Patrick Brageot       | Eric Le Niniven     |
| Cedric Demode         | Nicolas Le Papillon |
| Coralie Denieul       | Séverine Mayol      |
| Arnaud Germain        | Clara Moni          |
| Sébastien Giszczynski | Philippe Moreau     |
| Bernard Gourbil       | Bernard Ory         |
| Bernard Greffe        | Marie Rivière       |
| Jean Claude Guéret    | Vincent Robert      |
| Patrick Guine         | Frédéric Sforza     |
| Sebastien Houpert     | François Soulard    |
| Laurence Huet         | Olivier Thémereau   |
| Alain Joncheray       | Émilie Thiery       |
| Céline Khalifa        | Philippe Thomas     |

25 personnes ont pris part au vote lors de la séance de validation collective des propositions concernant la collecte des déchets.

18 personnes ont pris part au vote lors de la séance de validation collective des propositions concernant les thématiques de la prévention des déchets, des déchèteries et de la tarification.

## Structure de l'avis

L'avis du groupe est structuré de la manière suivante :

- Les **principes** sont les objectifs partagés de manière consensuelle par l'ensemble du groupe.
- Les **constats** sont issus de l'expertise d'usage des membres du groupe, ou de l'expertise partagée par Tehop au groupe.
- Les **propositions** sont des idées convergentes émises au cours de la concertation.

En **annexe** figurent :

Les propositions individuelles transmises à la CCEG pendant l'été 2022 et l'avis partiel dédié à la thématique « marché de collecte ».

# Avis

## Les principes d'action du groupe citoyen

Cet avis citoyen, constitué de propositions détaillées dans le chapitre suivant, est le fruit de notre délibération commune. Il s'appuie sur le travail des six ateliers auxquels nous avons participé, au regard de l'expertise extérieure dont nous avons bénéficié et des données techniques qui nous ont été transmises. Cet avis s'appuie également sur notre expertise d'usage, pondérée par des arbitrages issus de nos espaces de discussion.

Cette concertation et le travail de notre groupe interviennent en amont des ajustements que la collectivité prévoit pour déployer sa politique publique de gestion des déchets sur le territoire. C'est donc dans un processus long que notre réflexion s'insère, sur un sujet technique et complexe.

C'est pourquoi il nous a semblé important de formuler collectivement des principes d'actions transversaux. Ils ont encadré nos échanges et constituent un guide pour l'action.

### Les actions que nous proposons doivent permettre :

- Dans un souci de protection de l'environnement, de protection de la santé et de réduction des Gaz à Effet de Serre, de réduire la production de déchets du territoire ;
- Dans un souci d'intérêt général, d'améliorer la qualité de service de gestions des déchets ;
- Dans un souci de réduction des coûts, de limiter les coûts de gestion de ces déchets ;
- Dans un souci d'équité, d'utiliser tous les leviers pour favoriser l'implication de tous·tes ;
- Dans un souci de transparence, d'être suivies dans leur mise en œuvre par les citoyen·ne·s.

**Nous adressons ces préconisations à la CCEG qui a organisé cette concertation. Nous signalons cependant que certaines actions doivent être co-portées avec des acteurs du territoire.**

Par exemple le SMCNA est un acteur majeur de la prévention sur le territoire.

**Ces principes font consensus (17 verts, 1 jaune sur le sens de « doivent » dans l'avant-dernier alinéa).**

## Les propositions du groupe citoyen

### Thématique #1 : La sensibilisation à la prévention et au tri

*Considérant que :*

- La prévention est un levier central pour diminuer la production de déchets et favoriser au maximum le tri ;
- Les citoyens ont des connaissances à partager et que la création de liens peut favoriser les changements de pratiques.

**Ces constats font consensus.**

*Le groupe citoyen préconise que :*

- 1. La CCEG déploie une politique de sensibilisation au tri et à la prévention volontariste et ludique en s'appuyant sur des initiatives locales.**

Concrètement, cela signifie que :

- La CCEG renforce son dispositif de sensibilisation en s'appuyant sur des ambassadeurs du tri et de la prévention salariés et bénévoles. En effet, en plus de ses agents et de ses prestataires, la CCEG pourrait s'appuyer sur des citoyen·ne·s volontaires pour animer et organiser des évènements de sensibilisation. Ces ateliers s'adressent à tous les publics : scolaires, citoyens et techniciens.
- En partenariat avec les associations du territoire, qu'elle recense régulièrement, la CCEG organise des évènements du type rallye, salon du zéro déchet ou challenge.

**Cette proposition fait consensus (18 verts).**

- 2. La CCEG s'appuie sur les données techniques individuelles à sa disposition pour proposer aux particuliers et aux professionnels un accompagnement ciblé.**

Concrètement, cela signifie que :

- Cet accompagnement s'appuie sur les données de collecte, l'observation des bacs OMR, le nombre de levées réalisées et les passages en déchèterie.

**Cette proposition ne fait pas consensus (17 verts, 1 rouge : opposition de principe à la collecte des données).**

- 3. Les citoyen·ne·s aient accès à de l'information leur permettant de réduire leur production de déchets et de connaître le devenir de ces déchets.**

Concrètement, cela signifie que :

- De l'information est disponible et accessible dans des lieux publics (déchèteries, mairies, écoles, médiathèques...) en privilégiant le site internet de la CCEG.

**Cette proposition ne fait pas consensus (17 verts, 1 rouge : opposition de principe sur la communication des collectivités dans les écoles, qui sont des lieux neutres).**

## **Thématique #2 : Encourager les comportements et activités en lien avec la consommation responsable**

*Considérant que :*

- Des alternatives de consommation peu émettrices de déchets existent déjà sur le territoire, grâce à des acteur·ice·s engagé·e·s ;
- Le travail de mise en réseau et de structuration de ces acteur·ice·s peut être approfondi.

**Ces constats font consensus (18 verts).**

*Le groupe citoyen préconise que :*

- 4. La CCEG fasse connaître ses entreprises engagées en communiquant sur les actions innovantes déployées sur le territoire.**

Concrètement, cela signifie que :

- Elle recense et valorise ces entreprises ;
- Par exemple, elle distribue des autocollants aux commerçant·e·s et entreprises acceptant les contenants réutilisables ;
- Elle les soutient également en se fournissant auprès d'elles.

**Cette proposition fait consensus (18 verts).**

- 5. La CCEG renforce son accompagnement des professionnel·le·s pour leur permettre de proposer aux usager·ère·s des produits à l'impact environnemental limité.**

Concrètement, cela signifie que :

- Elle accompagne les commerces de proximité et les artisan·e·s de son territoire dans une démarche d'économie circulaire.

**Cette proposition fait consensus (18 verts).**

- 6. La CCEG encourage la mutualisation d'appareils, l'achat en commun, le prêt et la location.**

Concrètement, cela signifie que :

- La CCEG communique sur les procédures envisageables et le coût environnemental de certains appareils peu utilisés.

**Cette proposition fait consensus (17 verts et 1 jaune : imprécision du terme « appareils »).**

## Thématique #3 : Stratégie de réduction des biodéchets

Considérant que :

- Le traitement des OMR représente un coût aidé de 1 995 882 euros en 2021 pour la collectivité et que 27% des OMR sont composées de biodéchets sur le territoire.
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2024 au plus tard entre en vigueur l'obligation de tri à la source des biodéchets pour la CCEG.

**Ces constats font consensus (18 verts).**

Le groupe citoyen préconise que :

### 7. La CCEG accélère la mise en place de sa stratégie de tri à la source des biodéchets.

Concrètement, cela signifie que :

- La CCEG communique sur l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2024 auprès des usager·ère·s et continue ses opérations de sensibilisation sur le mulching, le broyage et le compostage de proximité.

**Cette proposition fait consensus (17 verts et 1 jaune : sur la question du broyage).**

### 8. La CCEG concentre sa stratégie sur le compostage de proximité.

Concrètement, cela signifie que :

- Chaque foyer peut bénéficier d'un composteur à tarif préférentiel auprès de la CCEG ;
- La distribution d'un composteur est accompagnée d'une formation au compostage ;
- Deux référent·e·s (usager·ère·s ou agent·e·s) sont formé·e·s par commune pour être en mesure de répondre à toutes les interrogations des citoyen·ne·s ;
- La CCEG propose également aux foyers qui le souhaitent une solution d'achat d'un lombricomposteur et communique sur les solutions d'adoption de poules ;
- Pour les zones identifiées comme inadaptées au compostage individuel, la CCEG installe des composteurs partagés ;
- La CCEG propose aussi à tarif préférentiel des bokashi pour permettre aux utilisateur·ice·s des composteurs partagés de conserver leurs déchets de manière optimale ;
- Si la collecte séparée des biodéchets est inévitable, la collecte en véhicules peu émetteurs de gaz à effet de serre devra être favorisée.

**Cette proposition fait consensus (17 verts, 1 jaune : l'aspect trop précis des propositions).**

### 9. La CCEG accompagne les entreprises dans le respect de leurs obligations réglementaires (tri, réduction du gaspillage alimentaire et gestion des biodéchets).

Concrètement, cela signifie que :

- Elle participe, avec les acteurs·ice·s du territoire et notamment les associations caritatives, à la structuration d'une filière de récupération des invendus alimentaires des commerçant·e·s et des pertes alimentaires des producteur·ice·s et transformateur·ice·s.

**Cette proposition fait dissensus (16 verts, 2 rouges : 1 sur le terme « invendus » et 1 parce que ce n'est pas le rôle de la CCEG).**

## Thématique #4 : Stratégie pour les déchèteries

Considérant que :

- Le coût aidé de gestion et de traitement des déchets en déchèteries représente 2 874 968 euros en 2021 pour la collectivité ;
- Un objectif est de s'assurer de l'équité d'accès au service des déchèteries ;
- Un objectif est de réduire les incivilités et les dégradations, en particulier celles liées aux dépôts de ferrailles, ainsi qu'aux dépôts sauvages ;
- De nombreux objets réemployables, réutilisables ou recyclables se retrouvent dans les bennes tout-venant ;
- Le tri dans les déchèteries n'est pas suffisamment bien réalisé ;
- Tous les déchets ne sont pas bons à être compactés.

**Ces constats font consensus (18 verts).**

Le groupe citoyen préconise :

**10. La CCEG garantisse à ses usager·ère·s un service de déchèterie de proximité et adapté aux contraintes de chacun·e.**

Concrètement, cela signifie que :

- L'amplitude horaire et les jours d'ouverture des déchèteries varient d'une déchèterie à l'autre pour permettre les dépôts sur les temps de midi, en soirée ou le week-end ;
- L'amplitude horaire tient compte de la démographie de chaque commune ;
- Le maillage des déchèteries permet à chaque usager·ère d'avoir accès à une déchèterie à proximité de chez soi ;
- La CCEG peut répondre à ce besoin en développant des partenariats avec les collectivités voisines exploitant des déchèteries à proximité de son territoire.

**Cette proposition fait consensus (18 verts).**

**11. La CCEG permette l'amélioration du tri en vue prioritairement du réemploi, de la réutilisation puis du recyclage.**

Concrètement, cela signifie que :

- La CCEG accompagne les associations locales dans l'ouverture de points de collecte locaux d'objets spécifiques ;

**Cette proposition fait dissensus (17 verts, 1 rouge : la collecte d'objets spécifiques se fait en déchèterie).**

**12. La CCEG propose un système de broyage régulier tournant sur les déchèteries et dans les communes.**

Concrètement, cela signifie que :

- Des sessions de broyage sont organisées à intervalle régulier sur les différentes déchèteries et ponctuellement dans les communes. Elles sont réalisées par un·e agent·e dédié·e ;
- Le broyat est laissé à la libre disposition des usager·ère·s souhaitant en emporter.

**Cette proposition fait consensus (18 verts).**

**13. La CCEG mette en place le contrôle d'accès dans l'ensemble de ses déchèteries.**

Concrètement, cela signifie que :

- La CCEG renforce son suivi des apports en déchèteries des particuliers et professionnel·le·s ;
- La CCEG s'appuie pour cela sur les outils déjà déployés sur certaines déchèteries (balance et contrôle d'accès).

**Cette proposition fait consensus (18 verts).**

**14. La CCEG étudie chaque flux afin de compacter les déchets pour lesquels l'intérêt environnemental et économique est manifeste.**

**Cette proposition fait consensus (18 verts).**

**15. La CCEG applique strictement la hiérarchie des modes de traitement réglementaire et améliore la qualité de tri des différents flux.**

Concrètement, cela signifie que :

- La CCEG met à disposition des usagers le plus de variété de bennes possible. Elle fait évoluer ces exutoires pour qu'ils soient les plus locaux possibles.

**Cette proposition fait consensus (18 verts).**

**16. La CCEG accompagne les usagers en déchèterie pour permettre un tri plus fin et plus précis des différents flux, et elle permet notamment la réduction des tonnages déposés en benne tout-venant.**

Concrètement, cela signifie que :

- La CCEG investit pour mettre en place un guichet d'orientation obligatoire à l'entrée des sites de dépôt pour capter les matériaux et objets réemployables, réutilisables et réparables ;
- Elle renforce la signalétique existante en la rendant plus lisible ;
- Les agent·e·s de déchèterie sont formé·e·s et sensibilisé·e·s au tri et au réemploi. Ils veillent à ce que les usager·ère·s aient un bon tri pour limiter les dépôts dans la benne tout venant ;

- En complément, la CCEG dispose d'agent·e·s valoristes formé·e·s (bénévoles, emplois d'insertion, services civiques) présent·e·s sur toutes les heures d'ouverture et à même d'identifier les objets pouvant faire l'objet de réemploi, d'une réutilisation, d'un recyclage ;
- Un accompagnement commence en amont du passage en déchèterie avec la diffusion d'informations permettant aux particuliers et professionnel·le·s d'avoir connaissance des flux devant être séparés, ce qui leur permet d'optimiser leur chargement.

**Cette proposition fait consensus (18 verts).**

**17. La CCEG facilite le recours au réemploi, à la réutilisation et au recyclage par les particuliers.**

Concrètement, cela signifie que :

- La CCEG accompagne le déploiement de solutions de récupération d'objets et de matériaux en développant des plateformes d'échange entre particuliers, des espaces de libre reprise en déchèteries, des recycleries.

**Cette proposition fait consensus (18 verts).**

## Thématique #5 : La Tarification

*Considérant que :*

- La facturation permet de toucher l'ensemble des usager·ère·s du service et que la CCEG a intérêt à profiter de ce moment d'attention des usager·ère·s envers ses actions pour les sensibiliser ;
- La part fixe des levées doit être la plus basse possible pour avoir un effet incitatif ;
- La réduction de la part fixe des levées doit s'accompagner de propositions de solutions opérationnelles pour aider les citoyen·ne·s à diminuer leurs déchets.

**Ces constats font consensus.**

*Le groupe citoyen préconise que :*

**18. La CCEG fasse figurer sur la facture des usager·ère·s le coût des déchèteries et le nombre de passages en déchèterie de chaque usager·ère.**

**Cette proposition fait dissensus (16 verts, 1 jaune et 1 rouge : faible intérêt de la mesure).**

**19. La CCEG réduise progressivement le nombre de levées incluses dans la redevance pour atteindre 8 levées.**

Concrètement, cela signifie que :

- Un palier intermédiaire à 10 levées peut être mis en place avant de descendre à 8 levées ;
- Le coût de la part fixe diminue en conséquence ;
- Le coût supplémentaire par levée augmente progressivement à partir de la 9<sup>ème</sup> levée.

**Cette proposition fait dissensus (13 verts et 5 rouges).**

*Explication du dissensus : 8 votants sur les 18 présents ne souhaitent pas proposer de chiffres sur les levées, considérant que les définir est un choix politique.*

## Thématique #6 : La transparence et la communication

*Considérant que :*

- Les dépôts sauvages et autres incivilités ont un coût important pour la collectivité.

**Ce constat fait consensus.**

*Le groupe citoyen préconise que :*

**20. La CCEG communique de manière positive et transparente sur la prévention et la gestion des déchets.**

Concrètement, cela signifie que :

- La CCEG adopte une sémantique adaptée sur des supports variés ;
- Elle partage avec les usager·ère·s les évolutions du service et les difficultés qu'elle rencontre, notamment celles liées aux surcoûts générés par les mauvais comportements et incivilités.

**Cette proposition fait consensus (17 verts et 1 jaune : une information sur le coût des sanctions pour les contrevenants pourrait être réalisée en plus).**

**21. La CCEG communique de manière transparente sur le coût, la facturation, la gestion et le devenir des déchets en réponse aux interrogations des citoyen·ne·s.**

**Cette proposition fait consensus.**

## Thématique #7 : La collecte

*Considérant que :*

- Tous les ménages doivent pouvoir bénéficier d'un service de collecte performant quel que soit leur type de logement et leur situation géographique ;
- La collecte, le transport et le traitement des déchets contribuent au réchauffement climatique par la production de gaz à effet de serre ;
- L'automatisation de la collecte, déjà expérimentée et abandonnée sur le territoire, peut être source de danger, de coûts supplémentaires d'entretien, de complexité pour la disposition des bacs par les usagers et de réduction d'emplois ;
- Les agent·e·s de collecte ont un rôle à jouer dans la réduction et la valorisation des déchets car ils sont sur le terrain au contact des déchets et des usager·ère·s.

**Ces constats font consensus.**

*Et que le renouvellement du marché de collecte doit intégrer des éléments permettant de :*

- Optimiser les déplacements des camions et des particuliers transportant des déchets ;
- Inciter les usager·ère·s à réduire la quantité de déchets produits et à améliorer la qualité du tri ;
- S'adapter aux spécificités des zones collectées (taille et fréquentation des rues) ;
- Proposer un service adapté et adaptable aux besoins des usager·ère·s et notamment à la quantité de déchets produits par foyer ;
- Augmenter les taux de recyclage du territoire ;
- Maîtriser le coût des déchets par habitant·e ;
- Intégrer une dimension sociale avec le maintien d'emplois, le recrutement de personnel en insertion et prendre en compte la santé des agent·e·s de collecte.

**Ces propositions font consensus.**

*Le groupe citoyen préconise d'intégrer au marché de collecte des clauses visant à :*

**22. Amener l'opérateur à participer aux opérations de sensibilisation à la réduction de la production des déchets ;**

**Concrètement**, cette clause pourrait passer par le fait, par exemple, de placer des messages de prévention sur les camions de collecte.

**Cette proposition ne fait pas consensus.**

[13 votes verts, 4 jaunes, 8 rouges]

**23. Adapter le planning de collecte aux évènements du territoire ;**

**Concrètement**, la collecte doit être réalisée en tenant compte des jours de marché pour dégager en premier les grands axes du territoire, limiter l'encombrement des rues, des trottoirs et ne pas perturber le ramassage scolaire.

**Cette proposition fait consensus.**

**24. Fixer une part de recrutement de personnel en insertion ;**

4 jaunes, 3 rouges, 18 verts

**Cette proposition ne fait pas consensus.**

[18 votes verts, 4 jaunes, 3 rouges]

**25. Permettre à l'usager de choisir la taille de son bac tout en conservant le caractère incitatif de la tarification ;**

**Concrètement**, l'usager·ère doit disposer d'un bac adapté à son usage et non dépendant de la taille de son foyer. La CCEG peut maintenir sa grille de dotation par défaut en permettant aux usager·ère·s qui en font la demande de changer de taille de bac. Ce changement pourrait intervenir en fonction du nombre de levées réalisées pour chaque foyer l'année précédente : une réduction de la taille du bac serait possible si le nombre de levées est inférieur à 11 et une augmentation de la taille du bac serait possible si le nombre de levées est supérieur à 13. La grille tarifaire prenant en compte la taille du bac serait maintenue.

**Cette proposition fait consensus.**

Il y a un lien à faire avec la tarification et l'évolution de la grille tarifaire pour qu'elle reste incitative.

**26. Réduire l'impact environnemental des véhicules et matériels ;**

**Concrètement**, cela passe par l'utilisation impérative de camions moins polluants et notamment à faible émission de gaz à effet de serre. **Cumulativement**, la CCEG peut imposer que le prestataire puisse réutiliser ses camions récents ou investir dans de l'occasion récente et performante du point de vue environnemental.

**Cette proposition ne fait pas consensus.**

[23 votes verts, 2 rouges]

**Concrètement**, la CCEG doit s'assurer que les camions-bennes soient stockés sur son territoire. La CCEG doit s'assurer que le prestataire dispose d'un local adapté équipé d'une station de lavage préservant la ressource en eau.

**Cette proposition ne fait pas consensus.**

[23 votes verts, 1 jaune, 1 rouge]

**Concrètement**, la CCEG peut limiter ses achats de bacs neufs en privilégiant le marché de l'occasion.

**Cette proposition fait consensus.**

**Concrètement**, les camions de collecte doivent réaliser des tournées impliquant le remplissage de leur benne en parcourant la distance la plus courte possible et avec le minimum de camions. L'opérateur pourra choisir la solution technique la plus pertinente (doubles bennes ou non). Les points de regroupement et les points d'apport volontaire pour les emballages doivent être multipliés. Si cela est faisable techniquement et sans surcoût, il paraît plus pratique que la collecte des OMR et des emballages ait lieu le même jour pour chaque foyer.

**Cette proposition fait consensus.**

**Concrètement**, il s'agit d'inciter à la rationalisation des passages de l'opérateur par une pénalité financière (en fonction de l'état de remplissage des conteneurs en point d'apport volontaire) et de permettre aux usager·ère·s de signaler un débordement de conteneurs grâce à un QR-code.

**Cette proposition fait consensus.**

**27. Ne pas envisager la collecte latérale robotisée sans avoir réalisé une étude préalable garantissant sa pertinence pour le territoire ;**

**Cette proposition fait consensus.**

**28. Permettre une révision tarifaire en cas de réduction de la quantité de déchets collectés par foyer ;**

**Concrètement**, cette clause doit permettre de prendre en compte dans la prestation de collecte les changements de pratiques des citoyen·ne·s conduisant à la réduction des déchets et, par conséquent, à la réduction du nombre de présentations des bacs.

**Cette proposition fait consensus.**

**29. Permettre la collecte en points d'apport volontaire du carton ;**

**Concrètement**, cette collecte devrait permettre de limiter les déplacements des usager·ère·s en déchèterie et de valoriser des flux qui ne le sont pas aujourd'hui sur le territoire.

**Cette proposition ne fait pas consensus.**

[23 votes verts, 1 jaune, 1 rouge]

**30. Privilégier le compostage de proximité mais permettre l'intégration ultérieure d'une collecte des biodéchets dévolue à des zones spécifiques.**

**Concrètement**, au regard de la typographie du territoire, et de la forte part d'habitats individuels, il paraît adapté d'accompagner en priorité le déploiement du compostage de proximité pour les particuliers. La collecte séparée des biodéchets devra cependant être considérée par une étude approfondie, notamment pour des secteurs spécifiques très denses.

**Cette proposition ne fait pas consensus.**

[23 votes verts, 1 jaune, 1 rouge]

**31. Passer d'une collecte des emballages en sac à une collecte en bac ;**

**Concrètement**, la collecte en bac est favorable à la santé des agent·e·s de collecte. Le problème posé est celui du contrôle visuel de la qualité du tri.

**Cette proposition ne fait pas consensus.**

[20 votes verts, 1 jaune, 4 rouges]

**32. Prévoir un contrôle visuel par les agent·e·s de collecte sur la qualité de tri des contenants collectés et sur la présence d'emballages triables ou de biodéchets en quantité importante dans les OMR, ainsi qu'un dispositif efficace de remontée d'information vers la CCEG.**

**Cette proposition ne fait pas consensus.**

[24 votes verts, 1 jaune, 0 rouge]

### **Grille de lecture des annexes**

**Annexe 1 :** lors de la séance 5, les membres avaient pour consigne de débattre des propositions et de déterminer celles qui auraient mérité d'être enlevées. Seules deux propositions ont été jugées moins importantes.

**Annexe 2 :** les participants ont reçu des éléments techniques d'information de la part du bureau d'étude Tehop qui a accompagné la CCEG. Tehop a également fourni des éléments d'information en réponse aux questions des participants posées lors des différentes séances.

**Annexe 3 :** Certaines propositions ont été discutées lors des ateliers mais ont été considérées comme trop spécifiques ou marginales pour être intégrées aux socles des préconisations. Les participants ont cependant souhaité les partager avec la CCEG.

**Annexe 4 :** Pendant l'été 2022, les membres du groupe disposaient d'un support de travail en ligne. Ils pouvaient donc formuler des préconisations, à titre individuel, pour les différentes thématiques. Les préconisations sont reprises avec un classement thématique.

**Annexe 5 :** elle correspond à un courrier envoyé par l'un des participants, pendant la période estivale. Telles qu'elles figurent en annexe, ces propositions des annexes 4 et 5 sont individuelles. Elles ont inspiré les échanges des séances suivantes, au cours desquelles elles ont pu être débattues.

## Annexe 1 : propositions mises de côté pendant la séance 5

- **Afin de réduire les déchets, la CCEG agit également auprès des producteurs ponctuels de déchets en proposant un système de prêt de vaisselle réutilisable lors de l'organisation d'évènements sur le territoire.**

### Eléments de discussion

Ce point est considéré comme non essentiel car le volume de vaisselle jetable ne semble pas être le tonnage le plus important.

- **Afin d'augmenter la qualité de service, la CCEG augmente les moyens humains dédiés à la mise en œuvre de la stratégie biodéchets.**

### Eléments de discussion

Il n'y a pas à préciser cela dans le rendu.

## Annexe 2 : éléments d'information transmis au groupe au cours des différentes séances

### Séance 1 : éléments d'information

#### I- Document du participant

*Vous participez à l'élaboration de la stratégie déchets de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (CCEG) en participant à la concertation, au sein du groupe citoyens. Les informations suivantes vous permettront de vous familiariser avec la thématique des déchets et de participer d'autant plus facilement aux échanges.*

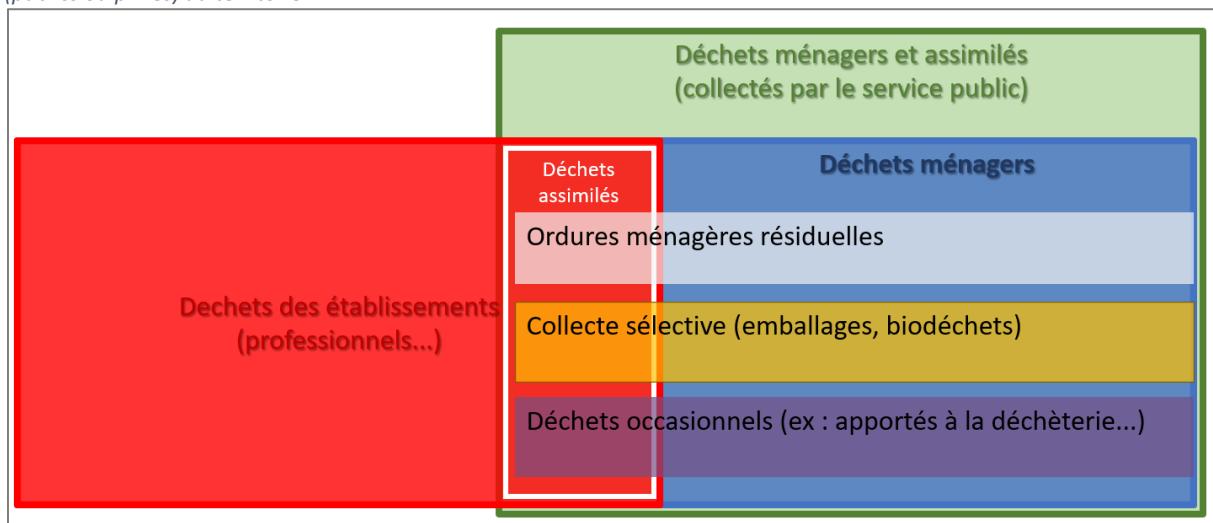
## Déchets : de quoi parle-t-on ?

Un **déchet** correspond à « tout matériau, substance ou produit abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». Les **déchets ultimes** sont les déchets considérés comme non valorisables (pas de valorisation matière, ni de valorisation énergétique possible).

Depuis 1975, la loi considère que tout producteur de déchet est responsable de sa valorisation et de son élimination.

Les intercommunalités, telles que la CCEG, ont pour obligation de proposer aux habitants de leur territoire un service de collecte et de traitement des déchets. Mais elles ne collectent pas tous les déchets : elles collectent uniquement les **déchets ménagers et assimilés**.

*Figure 1 : Les déchets ménagers et assimilés comprennent les déchets des ménages et ceux d'une partie des établissements (publics ou privés) du territoire*



La CCEG assure ainsi la collecte des déchets de plusieurs usagers :

- les ménages (poubelles ordinaires, déchets collectés sélectivement, déchets reçus en déchèterie) ;
- certains établissements :
  - les collectivités (mairies, CCEG, bibliothèques, crèches, équipements sportifs, écoles, EHPAD...)
  - des entreprises et associations (des commerces, des bureaux, des restaurants...).

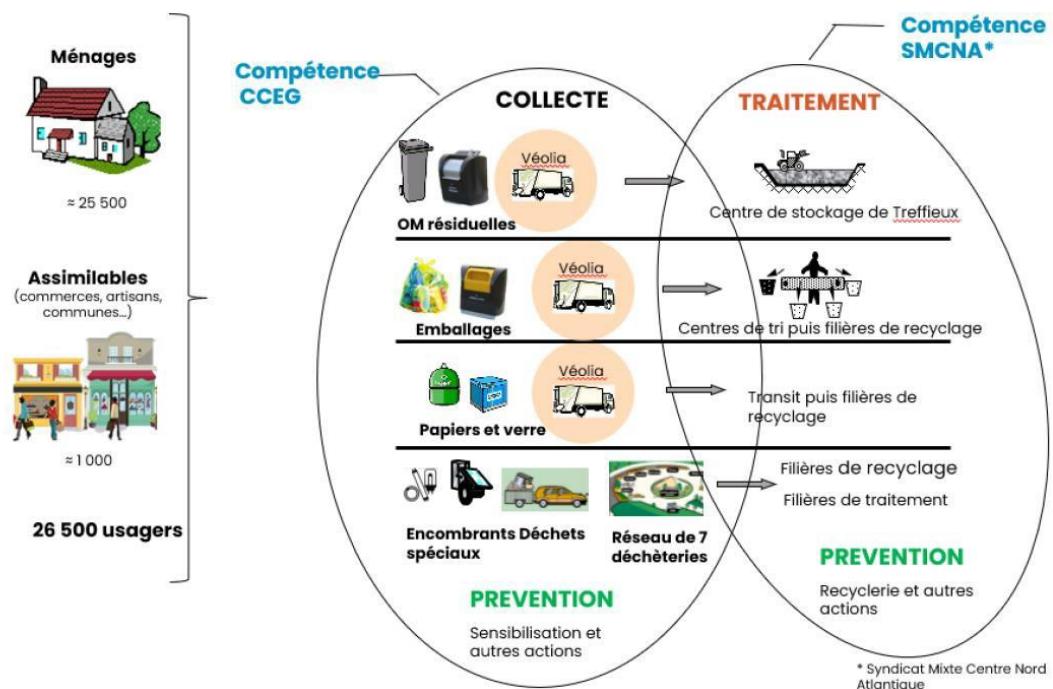
Les déchets des ménages (75 à 80% du total) sont appelés « **déchets ménagers** ». Les déchets des établissements (20 à 25% du total) sont « **assimilés aux déchets des ménages** » lorsqu'ils sont collectés

en même temps que les déchets ménagers par la collectivité, ce qui est possible tant que leur nature et leur quantité ne nécessitent pas de dispositions techniques particulières.

Parmi les déchets ménagers et assimilés, on distingue 3 grandes catégories : les ordures ménagères résiduelles (OMR) qui correspondent à ce que l'on met dans la poubelle « grise », les emballages et le papier, qui font l'objet d'une collecte sélective (CS), et les déchets occasionnels, qui sont collectés notamment en déchèterie. Une quatrième catégorie est en train d'émerger : les biodéchets, qui peuvent être compostés ou collectés séparément.

La CCEG partage la compétence gestion des déchets avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) qui prend en charge le traitement.

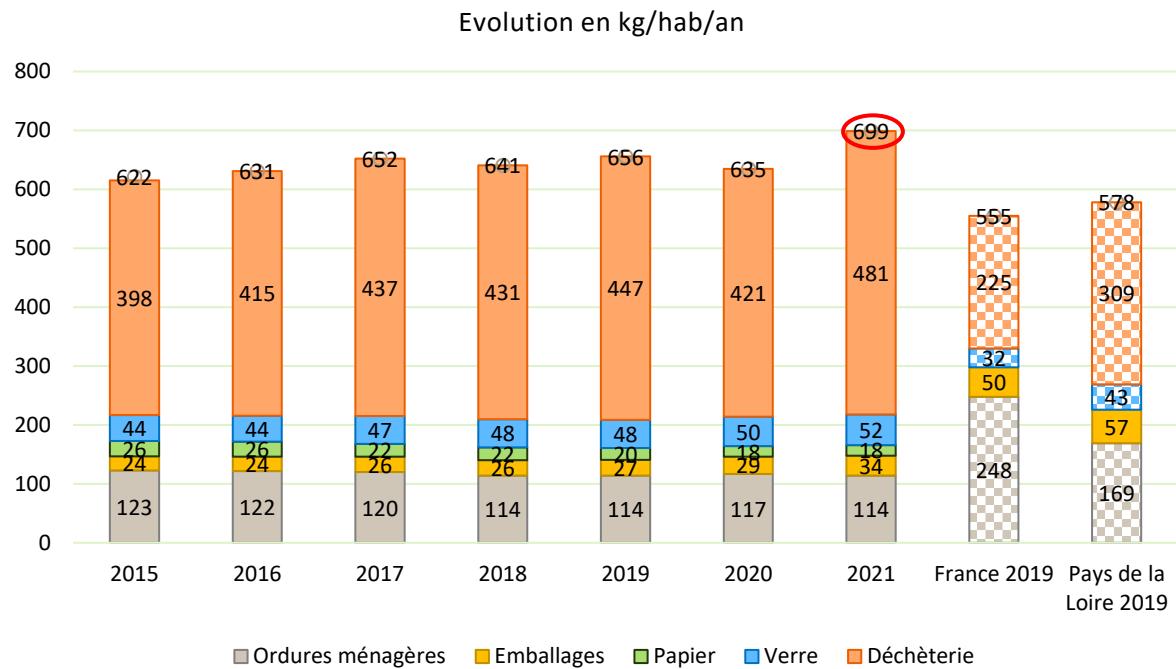
Figure 2 : Schéma de la gestion des déchets sur le territoire de la CCEG



## Quels sont les déchets produits sur le territoire de la CCEG ?

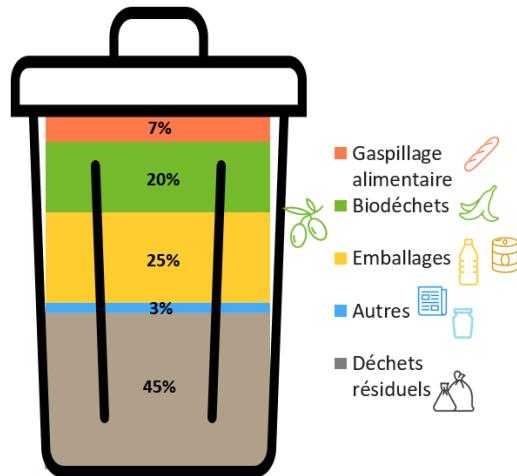
Sur le territoire de la CCEG, en 2021, un habitant produisait en moyenne **699 kg** de déchets ménagers et assimilés.

Figure 3 : les déchets ménagers et assimilés collectés par la CCEG entre 2015 et 2021, en comparaison avec la moyenne nationale en 2019.



Les différentes études menées à l'échelle nationale ont montré que la majeure partie des déchets présents dans la poubelle grise peuvent être évités ou valorisés. C'est le cas sur le territoire de la CCEG : d'après l'analyse réalisée en 2022 (figure 2) : seulement 45% des OMR produites en 2021 par chaque habitant sont de vrais « déchets résiduels ». Le reste peut être évité, composté ou recyclé.

Figure 4 : Composition des ordures ménagères des habitants de la CCEG en 2021 (CCEG)



## Pourquoi chercher à réduire et valoriser les déchets ?

Une Directive européenne de 2008, transcrite dans la loi française, a fixé la hiérarchie des modes de gestion des déchets. La priorité va à la prévention (synonyme de réduction), puis au réemploi et à la réutilisation, ensuite au recyclage (valorisation matière), enfin à la valorisation énergétique, le stockage étant l'ultime mode de gestion.

On cherche à réduire et à valoriser les déchets pour des avantages environnementaux et économiques. Au plan environnement, le déchet correspond à un gaspillage de ressource. Il a fallu utiliser de la matière et de l'énergie, donc générer des gaz à effet de serre, pour produire et transporter l'objet

avant qu'il ne devienne un déchet. Autant réduire ces impacts ! La valorisation des déchets permet de son côté d'économiser de la matière, de l'énergie et de réduire les gaz à effet de serre. Réduire et valoriser les déchets, c'est éviter le gaspillage. Pour la collectivité, une tonne de déchets triée est moins chère qu'une tonne incinérée. Mais le meilleur déchet, n'est pas toujours celui qui coûte le moins cher.

## Quelle est la qualité du tri des déchets par les usagers du service Déchets de la CCEG ?

Les habitants de la CCEG ont produit en 2021, en moyenne chacun 104 kg de déchets collectés séparément.

Les emballages représentent 34 kg par habitant et par an. La collecte des emballages se fait majoritairement en porte à porte. Mais elle se fait aussi en point d'apport volontaire, pour 2,9% des usagers.

La CCEG et le SMCNA ont élaboré un projet de schéma de tri à la source des biodéchets en gestion de proximité (compostage individuel et collectif). Un groupe de travail est en place sur ce sujet.

## Quelles sont les actions de prévention des déchets mises en place par la CCEG ?

En partenariat avec le SMCNA, la CCEG porte des actions de prévention et de sensibilisation sur son territoire.

Depuis 2014, elle accompagne le développement du compostage de proximité. Plus de 60 familles font vivre 7 sites de compostage partagé. 10 communes ont déployé des processus de tri et de valorisation des biodéchets en restauration collective.

La CCEG encourage également la réduction des déchets verts en relayant l'opération de location de broyeurs à végétaux portée par le SMCNA et en proposant une plateforme de don de bois de chauffage. Ces opérations ont permis respectivement d'éviter le dépôt en déchèterie en 2020 de 156 tonnes de déchets verts et de 5 tonnes de bois.

La collectivité encourage aussi le réemploi en permettant la collecte en déchèterie des dépôts des usagers par la recyclerie Nord Atlantique. Elle promeut le recours à la réparation en relayant les informations sur l'organisation de Repair Cafés et l'annuaire de la réparation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La collectivité porte également des actions de sensibilisation et de formation sur diverses thématiques (compostage, gaspillage alimentaire, paillage, broyage de déchets verts)

## Que deviennent les déchets ?

Une fois collectés les déchets peuvent faire l'objet d'une **valorisation matière** (lorsqu'ils sont collectés séparément), être stockés ou incinérés (lorsqu'ils sont collectés en mélange). Le stockage et l'incinération peuvent permettre de produire de l'énergie. On parle alors de **valorisation énergétique**.

*Figure 5 : Un site de stockage des déchets, le centre d'enfouissement technique du SYTEC 15 (Cantal)*

*Figure 6 : L'usine d'incinération des déchets de Villejean, Rennes*



La **valorisation matière** englobe le **recyclage**, la **valorisation matière** et le **remblaiement** (pour les déchets du BTP). Elle permet d'utiliser des déchets en remplacement de matières premières (hors utilisation comme combustible pour produire de la chaleur ou de l'électricité).

- Le **recyclage** permet de retraiter les déchets en leur redonnant leur fonction initiale (papier et cartons), ou en leur donnant un nouvel usage (bouchons en plastique transformés en mobilier urbain, textiles transformés en matériau d'isolation pour bâtiment). Le recyclage permet d'éviter l'élimination de nombreux déchets encore valorisables, mais n'est pas une solution-miracle au problème des déchets :
  - o les lieux de recyclage sont peu nombreux et souvent éloignés du lieu où ils sont collectés,
  - o le transport des déchets et le processus de transformation sont très coûteux.
  - o le processus ne peut pas être répété à l'infini, la matière à recycler se dégrade à chaque utilisation et doit être mélangée à de la matière première.
- La **valorisation organique** concerne les déchets organiques (déchets de cuisine et de table et déchets végétaux, aussi appelés « déchets verts », ou « déchets de jardin »). Ils peuvent être compostés ou entrer dans un processus de méthanisation. Les déchets organiques retournent au sol sous forme de compost ou de digestat (liquide issu d'un procédé de méthanisation).
- Le **remblaiement de carrières** permet d'utiliser des déchets issus du bâtiment ou des travaux publics (déblais de terrassement, matériaux de démolition).

L'ensemble des filières de valorisation matière demande **un tri de très bonne qualité** au préalable.

Les déchets collectés par la CCEG sont principalement valorisés énergétiquement, recyclés ou compostés. Une vingtaine de filières différentes sont utilisées pour le recyclage, selon la nature des déchets concernés (emballages plastique, papier, verre, métaux...).

## II- Présentation

# De quoi parle-t-on ?

### Qu'est-ce qu'un déchet ?

« Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit... que son détenteur destine à l'**abandon** »

On peut distinguer les déchets selon :

➤ *Leur origine :*

Déchets des ménages  
(et assimilés)



Déchets du service public



Déchets d'activité économique



➤ *Leur nature :*

Dangereux



Non dangereux

# Les déchets ménagers assimilés : kézako ?

Ordures ménagères résiduelles (OMR)



Collecte sélective



Déchèterie



Qui est concerné ?



Ménages

+

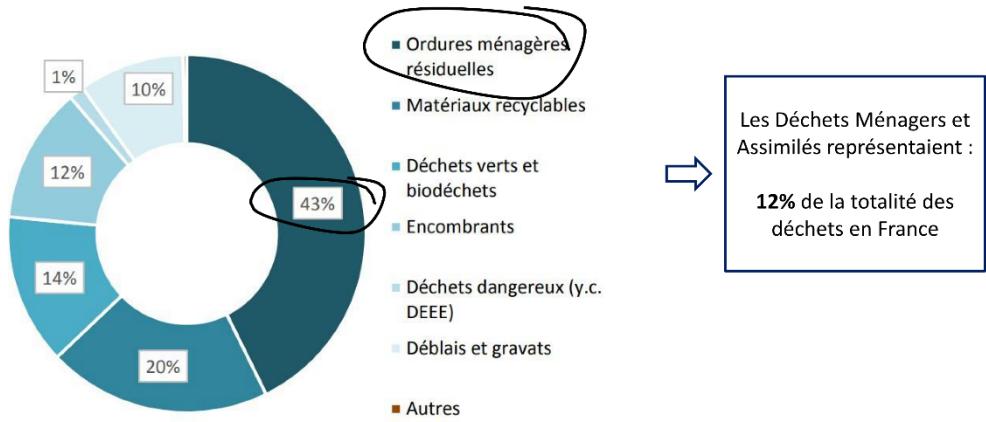


Professionnels collectés par la CCEG



Atelier de concertation #1

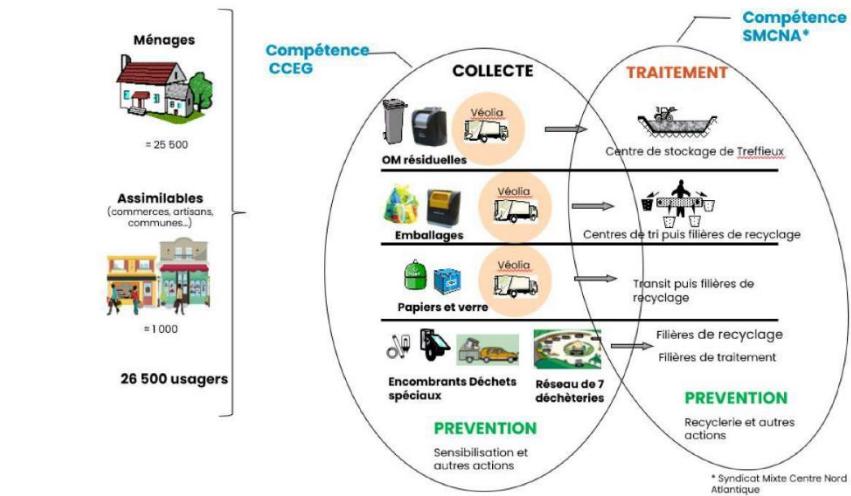
13



Atelier de concertation #1

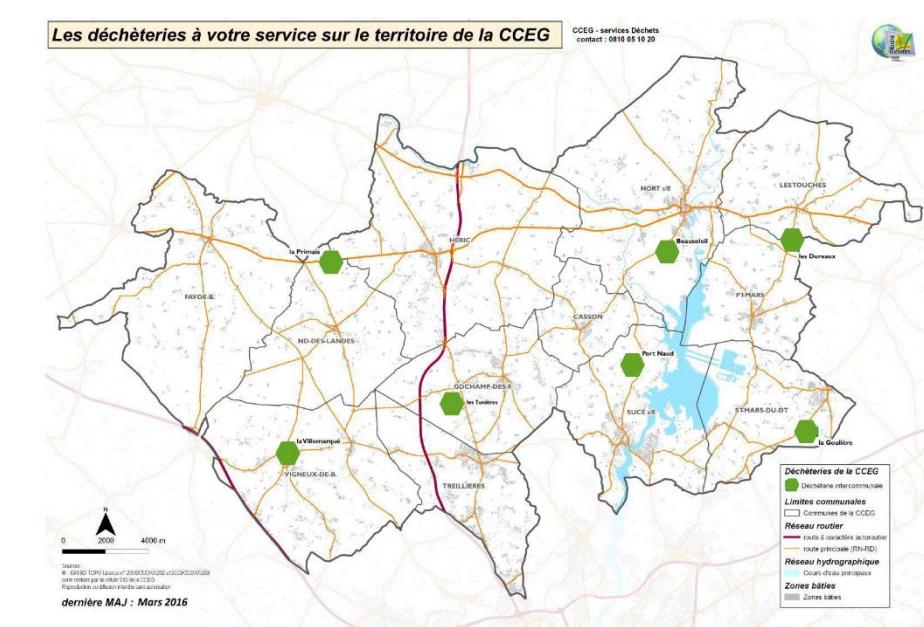
14

## Quel est le rôle de la collectivité ?



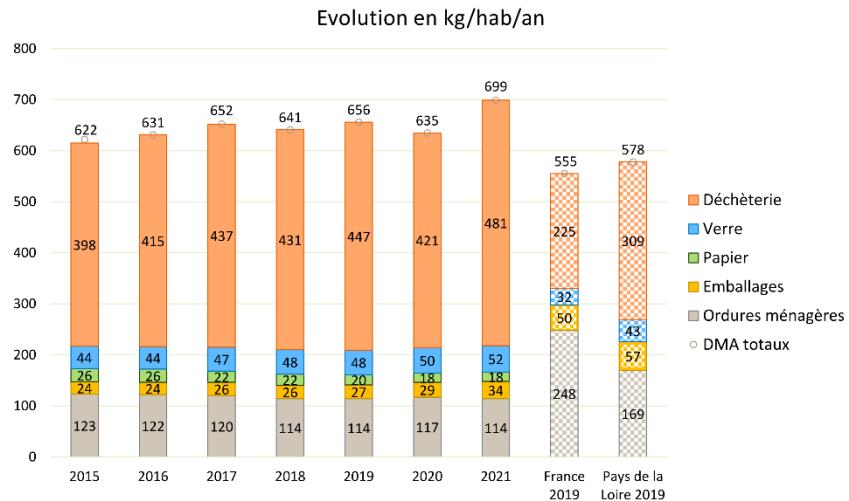
Atelier de concertation #1

15



16

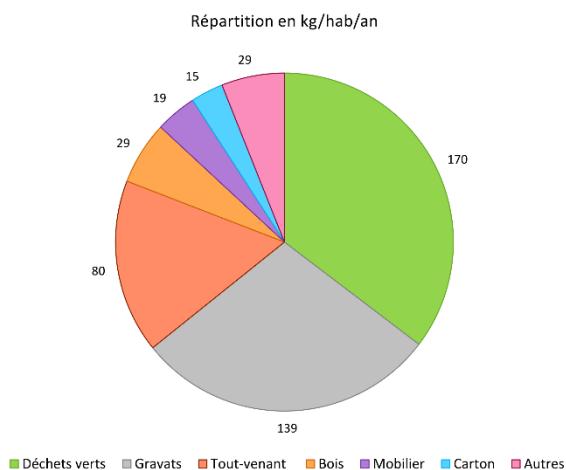
## Evolution des ratios de déchets collectés par la CCEG



Atelier de concertation #1

17

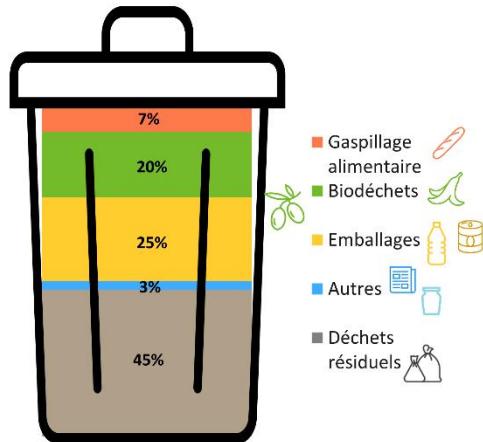
## Répartition des déchets de déchèterie en 2021



Atelier de concertation #1

18

## Déchets restants dans les OMR en 2022



Atelier de concertation #1

19

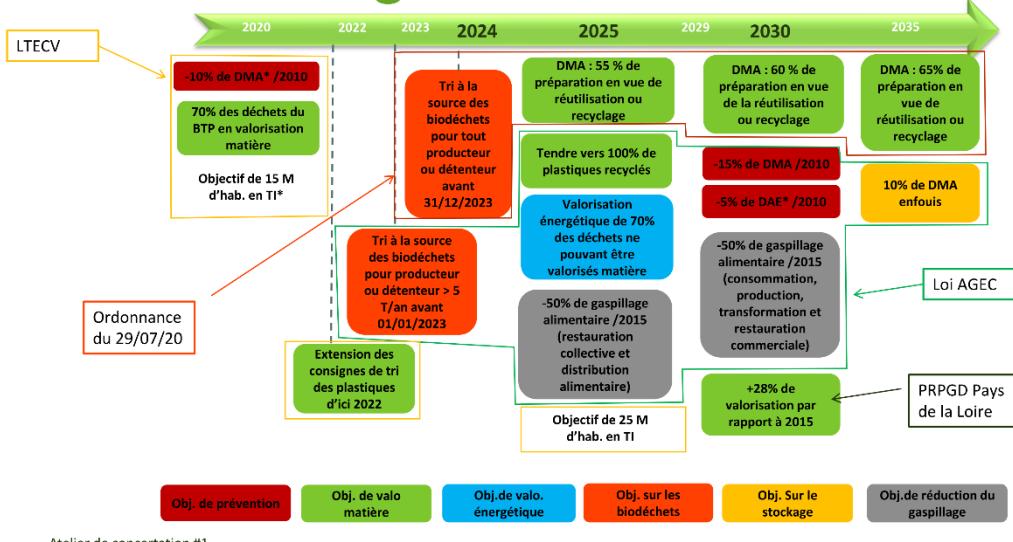
## Pourquoi se préoccuper des déchets ?

- Les déchets ont des **impacts sur la santé humaine et sur l'environnement**,
- La gestion des déchets en 2015 : **4% des émissions de GES** françaises (transport, tri, stockage, incinération)
- Les déchets représentent une **charge économique** pour leurs producteurs, responsables de leur élimination. Des solutions de prévention des déchets et de recyclage peuvent permettre de maîtriser ces coûts
- En amont des déchets, il y a la question de la **raréfaction annoncée de certaines ressources non renouvelables** qui rend indispensable de :
  - consommer ces ressources de façon efficace, d'où l'urgence de la **prévention des déchets** ;
  - tirer parti des déchets, grâce à la **réutilisation, au recyclage, puis à la valorisation énergétique**.

Atelier de concertation #1

20

## Un contexte réglementaire ambitieux

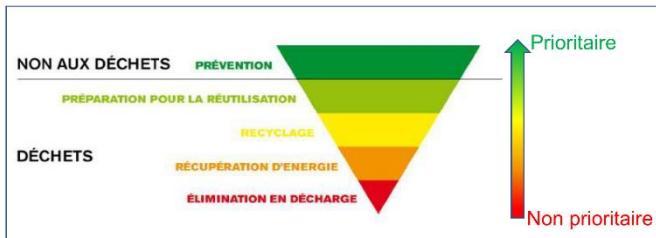


Atelier de concertation #1

21

## Un contexte réglementaire ambitieux

« Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas »



- 15% de Déchets Ménagers et Assimilés en 2030 par rapport à 2010
- Objectif de **réemploi et de réutilisation** : 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030
- Sortir du plastique à usage unique d'ici 2040
- Collecte séparée des biodéchets en 2024

Atelier de concertation #1

22

# Nos réussites par rapport aux objectifs nationaux

| En 2021 / à atteindre  |   |
|--|---|
| Diminution des Déchets Ménagers et Assimilés (en kg/hab/an)                  | 9% / -15%   |
| Taux de valorisation matière et organique des tonnages (en %) – hors inertes | 58% / 55%   |
| Taux de réutilisation ou recyclage des tonnages (en %) y compris les inertes | 43% / 55%   |
| Réduction des tonnages enfouis (en %)  | -10% / -30%   |
| Tri à la source et valorisation des biodéchets de chaque usager du service   | Projet de schéma de tri à la source en gestion de proximité / en 2024 |

Leviers du groupe citoyens

## Qu'est ce que la prévention ?



## Des actions déjà mises en place sur le territoire

Partenariat avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA)

### Compostage

- Formation et distribution de composteurs individuels
- Accompagnement et suivi pour l'installation de composteurs collectifs



Atelier de concertation #1

### Accompagnement de la réduction de la production de déchets verts

- Accompagnement dans la location de broyeur et mise en place mulching
- Création d'une zone de don de bois de chauffage



Etc...

25

## Des actions déjà mises en place sur le territoire

Partenariat avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA)

### Réparation

- Relais initiatives de Repair'cafés
- Annuaire des répar'acteurs



Atelier de concertation #1

### Réemploi

- Soutien aux boutiques solidaires



Etc...

26

### Sensibilisation

- Animation pour les scolaires
- Tenu de stands sur les événements communaux



## Les coûts pour la CCEG

### ● Principales dépenses et recettes du service Prévention et Gestion des déchets

#### ○ Investissement :

(-) Renouvellement matériel

Création de quais de transfert pour palier à la fermeture en 2025 du centre d'enfouissement de Treffieux  
Extension des consignes de tri

#### ○ Fonctionnement :

(-) Collecte en PAP / En déchèterie  
Transport  
Prévention / communication

(+) Vente matériaux  
Eco-organismes  
Redevance

**Obligation de vote d'un budget à l'équilibre**

## Prospective financière

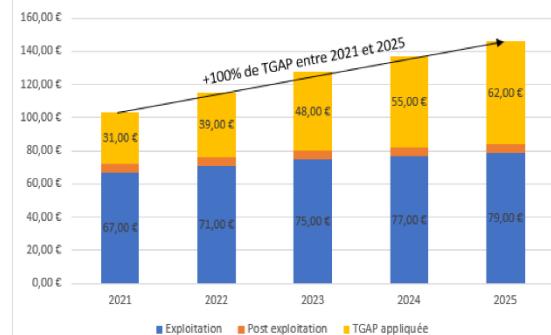
### ● Evolutions prévisibles

- Augmentation régulière de la population (2% annuellement)
- Evolution des ratios collectés par habitant (notamment les gravats et les tout-venants de déchèterie)

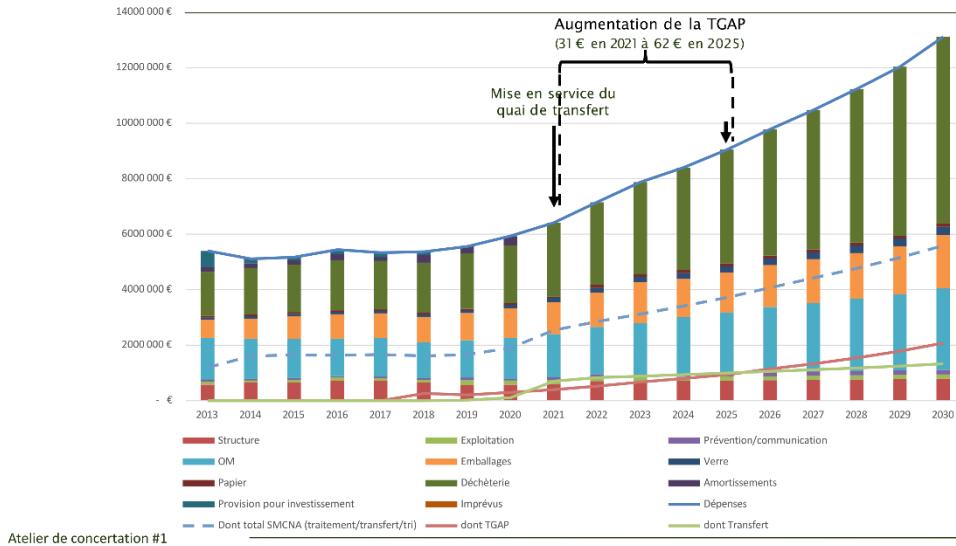
### ● Evolutions réglementaires

- Augmentation de la TGAP (taxe appliquée sur chaque tonne d'OM et de tout-venant traité au centre d'enfouissement)

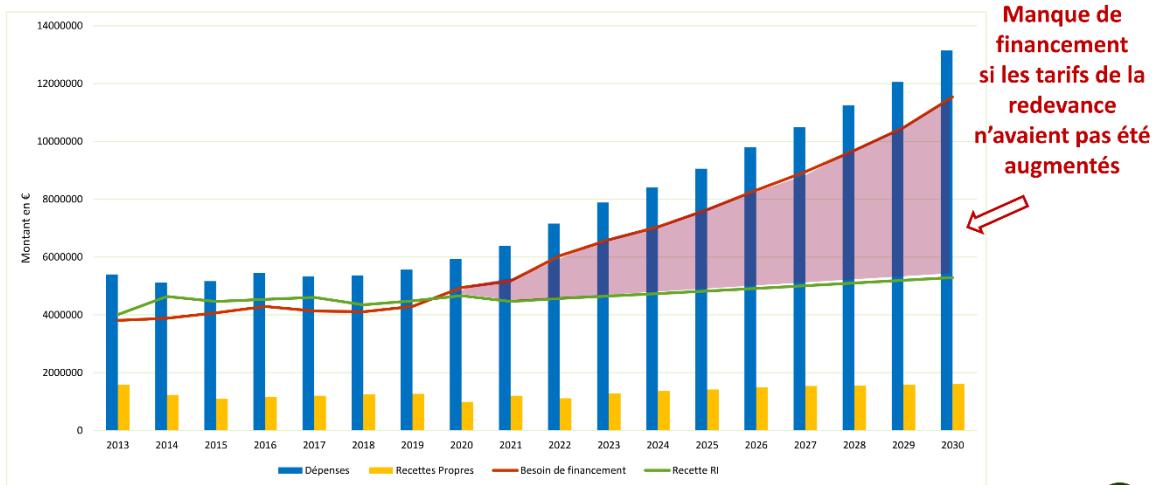
Evolution du coût à la tonne de d'enfouissement et TGAP entre 2021 et 2025



## Evolution des dépenses



## Evolution des dépenses et recettes



## Fonctionnement de la Redevance Incitative

| Nombre de personne dans le foyer | Volume du bac OMR |
|----------------------------------|-------------------|
| 1 pers.                          | 80 L              |
| 2 pers.                          | 120 L             |
| 3-4 pers.                        | 180 L             |
| 5-6 pers.                        | 240 L             |
| >7 pers.                         | 360 L             |

|  | 120 L<br>Ou 2 pers. en PAV | 180 L    | 240 L    |
|--|----------------------------|----------|----------|
| <b>Partie fixe</b><br>abonnement + 12 levées     | 177,93 €                   | 204,76 € | 232,88 € |
| <b>Partie variable</b> A la levée supplémentaire | + 4,29 €                   | + 5,56 € | + 6,85   |

Atelier de concertation #1

31

## Que finance la redevance incitative ?



Atelier de concertation #1

32

## Comparaison des tarifs 2021

Part fixe par rapport à la CCEG



33

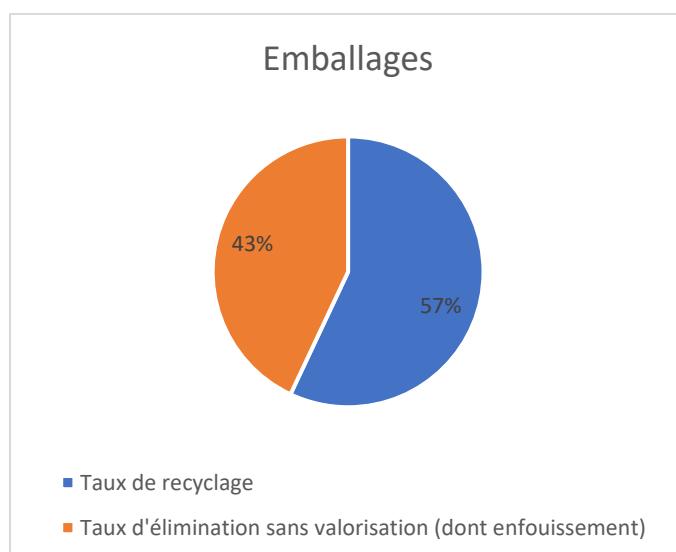
### III- Questions / Réponses

#### Questions sur le recyclage

1. Comment sont recyclés nos emballages ?
  - a. % de recyclage
  - b. % erreur dans les sacs jaunes
  - c. % de camions de tri refusés
  - d. % de réemploi
  - e. Cout des camions de tri refusés
  - f. Lieu de recyclage / Quel est le voyage des déchets recyclables après la collecte ?

57 % des emballages collectés sont recyclés.

Figure 7 : Mode de traitement des emballages en 2021



Les emballages enfouis sont en réalité des erreurs de tri qui ne peuvent être recyclés. Ils sont enfouis ou valorisés en sous forme de combustibles. Ils représentaient 923 tonnes en 2021.

Ces erreurs de tri ont un coût pour la collectivité :

- 120 € HT par tonne pour leur incinération ;
- 10,20 € HT par tonne pour le transport supplémentaire du centre de tri au centre d'incinération ;
- 30 € HT par tonne de TGAP supplémentaire pour 20 % des refus de tri.

En 2021, les 923 tonnes d'erreurs de tri ont couté à la CCEG 125 713 €.

En 2020, 128 tonnes d'objets destinés au réemploi ont été collectés sur le territoire de la CCEG. Parmi ceux, 12 tonnes ont été déposés en déchèterie dans les espaces dédiés. 116 tonnes ont été déposés directement dans les différentes boutiques de la boutique solidaire de Nort sur Erdre.

## 2. Que deviennent les déchets très exactement ? Sont-ils vraiment recyclés ?

Les différents flux de déchets ne sont pas tous traités de la même manière :

- Certains flux sont totalement recyclés. C'est le cas du papier et du verre. Aucune erreur de tri n'est faite sur ces flux.
- D'autres flux ne le sont que partiellement. Les emballages sont recyclés à 57 % (*Figure 1*). Parmi les flux collectés en déchèterie, le flux de mobilier est recyclé à 52 % (*Figure 2*), et le flux d'équipements électriques et électroniques est recyclé à 74% (*Figure 3*).
- Enfin, certains flux sont totalement éliminés sans valorisation. C'est le cas des Ordures Ménagères Résiduelles, du Tout-venant, de l'amiante et des déchets dangereux.

Figure 8 : Mode de traitement du Mobilier en 2021

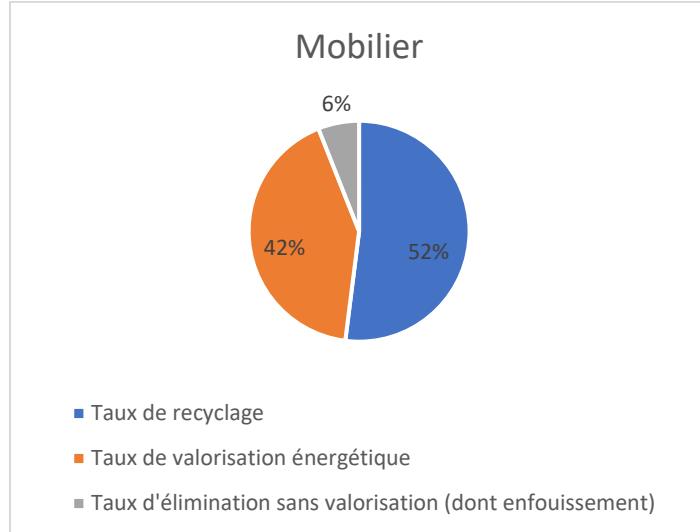
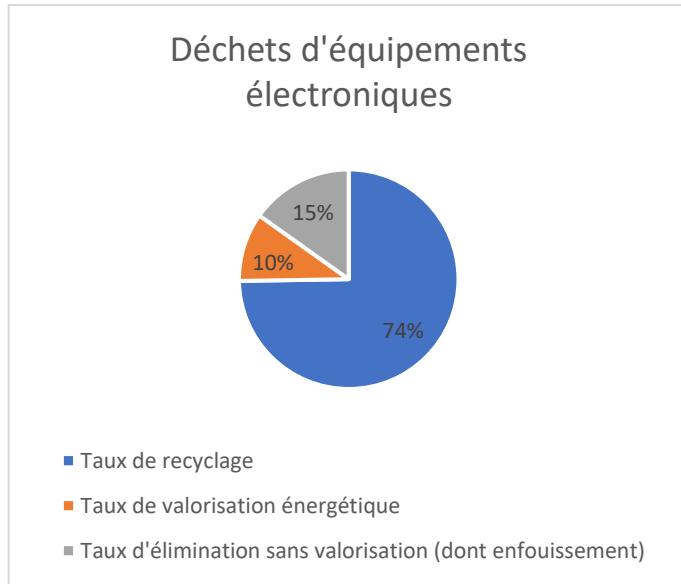


Figure 9 : Mode de traitement des Déchets d'équipement électriques et électroniques en 2021



3. Y a-t-il des déchets triés pour rien ? Les centres de tri et les déchèteries corrigent-ils les erreurs de tri ?

Les déchets triés par les usagers sont conduits en centre de tri. Aucun déchet n'est trié pour rien.

Cependant, les déchets recyclables non triés par les usagers ne sont pas retrisé par la collectivité. Les Ordures ménagères et résiduelles sont entièrement éliminées sans valorisation, même lorsqu'elles contiennent des déchets recyclables.

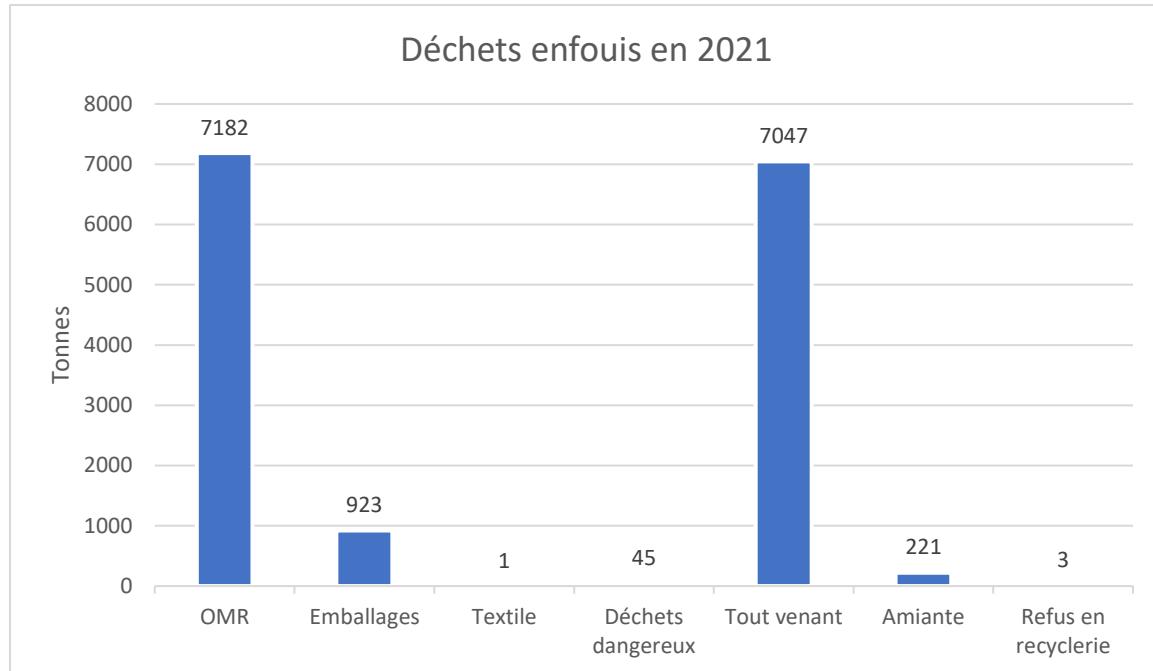
### Questions sur l'enfouissement et l'incinération

4. Quelle est la quantité/proportion de déchets enfouis dans la CCEG ?

En 2021, 13 564 tonnes de déchets collectés par la CCAG ont été enfouis.

| Catégorie de déchets           | Tonnage enfouis |
|--------------------------------|-----------------|
| Ordures Ménagères Résiduelles  | 7 182           |
| Emballages                     | 923             |
| Textile                        | 1               |
| Déchets dangereux              | 45              |
| Tout-venant                    | 7 047           |
| Amiante                        | 221             |
| Réemploi (refus de recyclerie) | 3               |

Figure 10 : Déchets collectés par la CCEG enfouis en 2021



5. Quelle est la quantité/proportion de déchets incinérés par an à la CCEG ?  
2 % des déchets collectés par la CCEG sont incinérés annuellement.

6. Avantages/inconvénients de l'enfouissement et de l'incinération ?  
Enfouissement = valorisation énergétique

**7. Quelle est la part des déchets des commerçants, artisans, agriculteurs, collectivités dans la masse de déchets enfouis ?**

Info pas disponible

8. Quelle est la part d'OMR dans les déchets enfouis ?  
Il représente 53 % des déchets enfouis en 2021 (*Figure 4*)

**Questions sur l'impact de la consigne**

9. Quel est l'impact de la mise en place de la consigne sur les bouteilles plastiques ?  
10. Quelle activité de la consigne des verres ? Quel est le gain espéré ? Quelle consommation d'eau ?

**Questions sur les proportions pro/usagers en déchetterie**

11. Quelle est la part des déchets en déchetterie due aux apports des artisans/des entreprises ?  
12. Quelle est la part d'artisans dans la fréquentation des déchetteries ?

**Autres questions**

**13. Quel est le nombre de levées moyennes/bac sur la CCEG / le nombre de personnes payant des levées supplémentaires ?**

14. La trajectoire d'augmentation des déchets en France  
15. Quelles sont les actions de la CCEG pour lutter contre le suremballage ?

La CCEG fait la promotion des magasins de vente en vrac de son territoire. Elle porte également une réflexion pour encourager le développement de la consigne avec l'entreprise Le Fourgon qui propose

des livraisons à domicile de boissons dans des contenants consignés. La création de points relais communaux sur le territoire est envisagée pour permettre ma collecte des contenants.

On a rencontré la semaine dernière une entreprise qui fait de la consigne, le fourgon, consigne livraison à domicile de tout ce qui est boisson, consigné de tout ce qui est liquide, lait, soupe, bière,

Pour créer des points relais communaux sur lesquels ils peuvent livrer. Pas de base sur le territoire, mais une base à Nantes.

Probablement cette action à mettre en place, en aidant points relais sur les communes. Points relais, des magasins existants, tiers lieux, associations.

Rassembler les communes à une réunion pour exiger cela.

Pays de la Loire Bout à bout, sur la logistique, lavage bouteille, le fourgon existe depuis un an sur Nantes et Rennes, il travaille avec Bout à bout pour lavage de contenants.

Aussi boissons en grandes surfaces, France boisson s'occupe de cela, pour le local bout à bout gère la logistique.

Sensibilisation plus générale.

On a des actions, porteurs d'initiatives qui portent actions locales sur la prévention, on pourrait imaginer bénévoles pour donner infos.

De combien ils dépassent les levés. On les accompagne avec des ambassadeurs du tri. Piste conseil de développement.

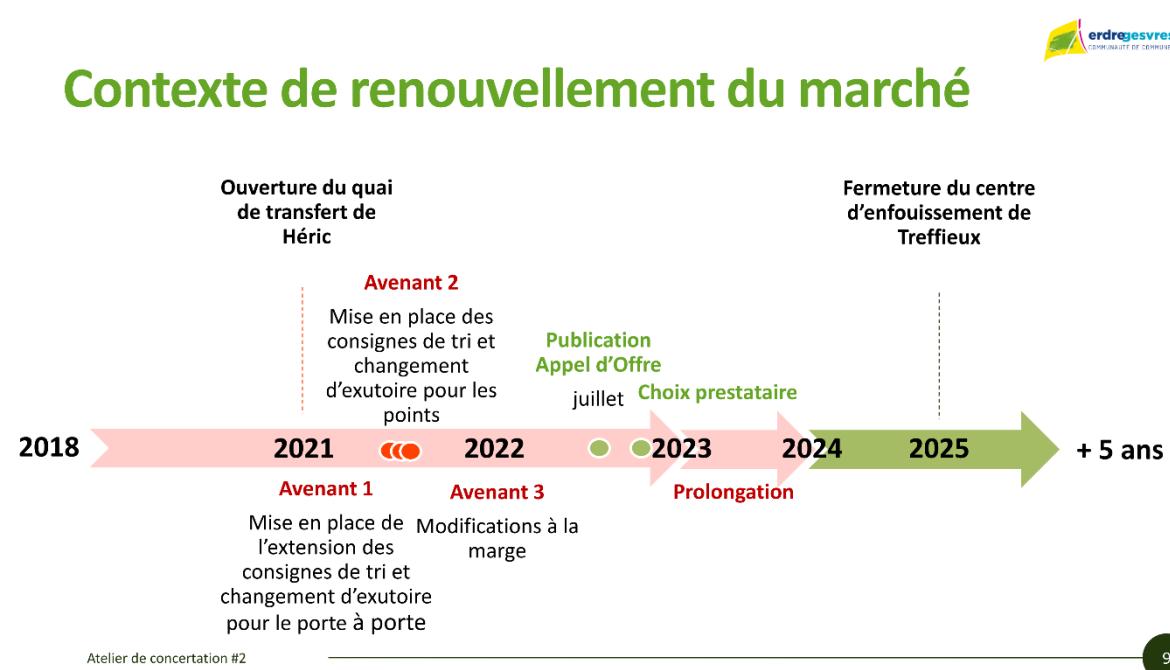
Magasin de vrac qui peuvent être intéressé pour être point relais.

#### **16. Quel est le coût de la TGAP en 2021 pour la CCCEG ?**

17. Est-il possible de communiquer les grandes lignes du cahier des charges du prochain marché de collecte ?

## Séance 2 : éléments d'information et réponse aux questions

### I- Présentation



9



## Le contenu du marché de collecte

- **Définition des déchets concernés**
- **Nature des contenants**
- Vérification des consignes de présentation et de tri des déchets
- **Méthode de collecte des bacs**
- Collectes ponctuelles
- **Planning et circuits de collecte**
- Suivi des levées pour la redevance incitative
- Evacuation et déchargement des déchets
- **Personnel chargé des opérations**
- **Conditions imposées au matériel**
- Locaux d'exploitation
- Suivi des incidents
- Suivi de l'exécution des prestations



Souhaitez-vous aborder d'autres points ?

Atelier de concertation #2

10

## Périmètre de la prestation

### Précédent marché

#### En porte à porte (97,1 % de la population):

- Ordures ménagères résiduelles et assimilées
- Emballages hors verre

#### En point d'apport volontaire (2,9 % de la population):

- Ordures ménagères résiduelle et assimilées
- Emballages hors verre
- Verre
- Papiers
- Emballages hors verre



#### Options envisagées par la CCEG :

**Pas de collecte des biodéchets mais développement du compostage de proximité**

#### Enjeux :

Obligation de tri à la source des biodéchets en 2024  
Réduction des tonnages d'OMR



Atelier de concertation

## Nature des contenants

### Précédent marché

#### En porte à porte :

- Collecte en bac de 80 L à 360 L pour les Ordures ménagères résiduelles
- Collecte en bac de 80 L à 770 L pour les Ordures ménagères résiduelles des professionnels
- Des sacs de 50 L pour les emballages

#### En point d'apport volontaire :

- Colonnes aériennes et enterrées pour les 4 flux collectés



**Options envisagées par la CCEG :**  
**Collecte en bac des emballages hors verre**

#### Enjeux :

Collecte en bac conseillé réglementairement  
Confort et sécurité des agents de collecte



Atelier de concertation

## Méthode de collecte des bacs

| Précédent marché  |  |
|---|--|
| <b>En porte à porte :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Sorti des bacs par les usagers</li><li>Regroupement possible</li><li>Vidage des bacs avec basculeur automatique</li><li>Remise en place en évitant le bruit</li><li>Remise en l'état de la chaussée</li></ul> | <b>En point d'apport volontaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Limitation de la gène pour les riverains</li></ul> |
|  <b>Options envisagées par la CCEG :</b><br>Collecte latérale partielle (un seul chauffeur nécessaire)   |  |

 **Options envisagées par la CCEG :**

Collecte latérale partielle (un seul chauffeur nécessaire)

**Enjeux :**  
Confort et sécurité des agents de collecte  
Réduction des coûts par € robotisation

Atelier de concertation

## Planning et circuit de collecte

| Précédent marché   |   |
|--|---|
| <b>En porte à porte :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Toutes les 2 semaines pour les OMR des particuliers</li><li>Jour de collecte identique pour les emballages et OMR</li><li>Jour de collecte identique pour une Commune (dans la mesure du possible)</li><li>Collecte au plus près des jours de marché</li><li>Entre 4h et 21h</li><li>Toutes les semaines pour les OMR des professionnels et pas le lundi</li></ul> | <b>En point d'apport volontaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Toutes les 2 semaines pour les OMR</li><li>Propositions libres pour les autres flux pour ne pas dépasser 80 % de remplissage</li><li>Accès à interface informatique de gestion des conteneurs</li></ul> |



**Options envisagées par la CCEG :**  
Maintien de la situation actuelle

Collecte le même jour pour les OMR et les emballages avec alternance d'une semaine à l'autre points de regroupement

**Enjeux :**  
Satisfaction des usagers  
Limiter les bennes sur les points de regroupement

Atelier de concertation

## Personnel chargé des opérations

### Précédent marché

- Devoir de courtoisie
- Protection des usagers et libre passage sur le trottoir ou la chaussée
- Préservation des véhicules

### Options envisagées par la CCEG : Recrutement de personnels en insertion



Intégration de la dimension sociale



Atelier de concertation

## Conditions imposées au matériel

### Précédent marché

#### En porte à porte :

- Véhicules propres, parfait état
- Déchargement mécanique des déchets
- Equipement des véhicules de lèves-conteneurs
- Lavage quotidien des bennes
- Benne étanche

### Options envisagées par la CCEG : Exigence de matériel neuf

- Imposer des critères environnementaux de notation pour les véhicules
- Imposer une motorisation alternative aux diesel

Enjeux :  
Réduction de l'impact environnemental de la collecte



Atelier de concertation

### **Séance 3 : éléments d'information et réponse aux questions**

#### **I- Questions/Réponses**

##### **Questions sur la Collecte**

###### **1. Pourquoi a-t-on arrêté les bras mécanisés ?**

La CCEG cherche dans ses archives.

###### **2. Est-ce que la tournée est plutôt calibrée par rapport à la longueur du circuit ou à la quantité collectée ?**

La tournée est calibrée par le prestataire en fonction du lieu de départ des bennes, de la géographie du territoire, des plannings de collecte et des taux de présentation des bacs.

###### **3. Combien coûtent les sacs jaunes à la CCEG ?**

La CCEG achète en 2,5 millions de sacs jaunes par an. Ils reviennent à 100 000 euros par an. Une estimation a été réalisée pour connaître le coût de revient de la mise en place de bacs pour les emballages. Elle se situe entre 800 000 et 1 000 000 amortis sur 10 ans.

###### **4. Est-ce que tous les camions disposent d'un double-bac ?**

Aujourd’hui, tous les camions ne disposent pas d'un double bac. Le précédent marché laissait au prestataire le loisir de choisir ses types de camions.

La normalisation du camion à double bac nécessite de maintenir la collecte des OMR et des emballages les mêmes jours et donc de multiplier les bacs présents sur la chaussée et notamment sur les points de regroupement.

###### **5. Quelles sont les raisons du choix du camion qui passe dans les lieux (mono ou bi-bac) ?**

Ces choix sont faits par le prestataire.

###### **6. Pourquoi demander du matériel neuf ?**

Demander au prestataire du matériel neuf permet de s’assurer que les camions respectent bien la réglementation en vigueur, notamment environnementale, et que les frais d’entretiens pour un usage quotidien sont limités. Le prestataire est autrement libre d’utiliser des camions anciens et polluants ayant plus de chance de tomber en panne et de perturber le planning de collecte.

###### **7. Quelles sont les conditions pour le lavage des bennes ? Avec quelle eau et où va l’eau ?**

Le lavage des bennes est assuré quotidiennement par les agents du prestataire, pour des raisons sanitaires, sur leur lieu de stockage. Le lavage intérieur des bennes est nécessaire pour le confort du chauffeur, pour limiter les risques de corrosion et permettre l’intervention des services de maintenance. Les bennes contenant des OMR sont soumises à un entretien plus fréquent que les bennes contenant des emballages. La gestion des eaux de nettoyage était intégralement assurée par le prestataire dans le précédent marché.

##### **Questions sur le traitement**

###### **8. Comment sont recyclés nos emballages ?**

La CCEG a publié une vidéo sur la collecte et le tri des emballages sur la page Youtube de la Communauté de communes Erdre & Gesvres. Les liens vous seront envoyés par e-mail.

- <https://www.youtube.com/watch?v=FjG1NDhWo44>
- <https://www.youtube.com/watch?v=Lpg37irocJM>

Plusieurs caractérisations des déchets ont été réalisées en 2021. Elles ont permis d'analyser les déchets d'emballages collectés par la CCEG. Sur l'année 2021, 510 kg d'échantillons ont été analysés. Au total 31,76 % de ces déchets n'ont pas été recyclés. Parmi eux, 8,54 % sont des emballages inclus dans l'extension des consignes de tri pour lesquels la collectivité ne dispose pas encore de solution de recyclage. Les 23,22 % restants, sont des déchets mal triés. Il s'agit en majorité de déchets imbriqués qui ne peuvent pas être correctement triés par le centre de tri.

#### **9. Quelle est la quantité de déchets incinérés par an ?**

2 % des déchets collectés par la CCEG sont incinérés par an, soit environ 800 tonnes.

#### **10. Pourquoi les déchets OMR ne sont pas retrierés au centre de tri ?**

Les déchets collectés dans les bennes d'OMR sont très variés (restes alimentaires, emballages souillés, papier, verre, métaux...). Les emballages se trouvant dans ces bennes sont détériorés par les autres déchets. La diversité des déchets implique également une complexité technique accrue pour permettre un tri efficace.

#### **Questions sur les professionnels**

#### **11. Quelle est la part des déchets en déchèterie dus aux apports des professionnels ?**

Les professionnels sont facturés au volume d'apport. En 2021, 3 450 m<sup>3</sup> de déchets ont été déposés par des professionnels en déchèterie. Le volume moyen d'apport est de 1,25 m<sup>3</sup> par passage.

Les principaux déchets déposés sont les gravats, le tout-venant, le carton, le bois, la ferraille et le plâtre.

#### **12. Quel est le montant correspondant ?**

Le montant payé par les professionnels en 2021 pour leurs apports en déchèterie est de 49 277 €.

Les tarifs en vigueur par type de déchets sont les suivants en 2022.

| Type de déchets       | Tarifs              |
|-----------------------|---------------------|
| Gravats               | 23 €/m <sup>3</sup> |
| Tout-venant           | 22 €/m <sup>3</sup> |
| Plâtre                | 22 €/m <sup>3</sup> |
| Déchets verts/souches | 11 €/m <sup>3</sup> |
| Bois classe A         | 9 €/m <sup>3</sup>  |
| Cartons               | 7 €/m <sup>3</sup>  |
| Ferraille             | 6 €/m <sup>3</sup>  |

#### **13. Quelles sont les obligations de tri des restaurateurs ?**

Depuis 2016, les restaurateurs ont une obligation de tri des biodéchets lorsqu'ils dépassent le seuil de 10 tonnes de production par an. Cette obligation va être généralisée en 2025 à tous les producteurs quel que soit la production annuelle de biodéchets.

Le décret de 2016 sur la gestion des déchets prévoit aussi une obligation de tri des papiers et cartons, du métal, des plastiques, du verre et du bois (tri des 5 flux).

**14. Quelle est leur tarification ? Est-ce qu'il y a un système incitatif de réduction des déchets ?**

La collecte des restaurateurs se fait en partie par des entreprises privées.

Ceux qui sont collectés par la CCEG sont soumis à un abonnement identique à celui des particuliers avec des volumes plus importants et une collecte hebdomadaire.

Il n'y a pas de système incitatif en plus de la redevance incitative.

**Questions sur la tarification**

**15. Quel est le coût de la redevance pour les professionnels ?**

Les professionnels sont soumis à une redevance incitative. Ils paient une part fixe en fonction de la taille de leurs bacs majorée de 10 € pour la collecte hebdomadaire et une part variable.

| Taille du bac | Part fixe annuelle | Prix unitaire à la levée supplémentaire |
|---------------|--------------------|---|
| 80 L          | 160,03 €           | 3,43 €                                  |
| 120 L         | 177,93 €           | 4,29 €                                  |
| 180 L         | 204,76 €           | 5,56 €                                  |
| 240 L         | 232,88 €           | 6,85 €                                  |
| 360 L         | 286,55 €           | 9,43 €                                  |

Les dépôts en déchèterie sont facturés aux volumes en plus de la part fixe.

**16. Quel montant représente l'ensemble de la redevance payée par les professionnels ? par les particuliers ? par les collectivités ?**

En 2021, la redevance payée par les professionnels représente 362 000 €. Cette part inclue la partie payée par les collectivités.

La redevance payée par les particuliers en 2021 était d'environ 4 664 712 €.

**Questions sur les biodéchets**

**17. Serait-il possible d'avoir des broyeurs mis à disposition dans chaque ville ?**

Il est possible de mettre à disposition des broyeurs dans les communes. Le syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient propose des prêts de broyeurs pour 48h sur demande. Le broyeur est à retirer et rapporter dans une déchèterie du territoire. Le broyat obtenu est conservé par l'usager.

#### **18. Que coûte le traitement des biodéchets ?**

Selon l’ADEME, le coût aidé moyen par an par habitant est de 21 € pour la collecte et le traitement des biodéchets. Ces coûts varient entre 16 € et 24 €.

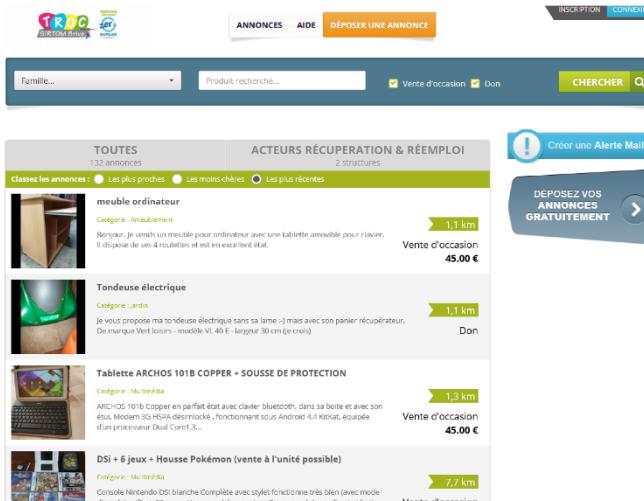
50 % de ces coûts sont liés à la collecte, 25 % au traitement et 25% aux moyens humains et à l’équipement.

Le traitement par méthanisation ou compostage des biodéchets coûte en moyenne 86 € la tonne.

## Séance 4 : éléments d'information et réponse aux questions

### I- Présentation

#### La collectivité et le don : Vide-grenier virtuel



The screenshot shows a website interface for a virtual garage sale. At the top, there are buttons for 'ANNONCES', 'AIDE', 'DÉPOSER UNE ANNONCE', 'INSCRIPTION', and 'CONNEXION'. Below this is a search bar with fields for 'Familie...', 'Produit recherché...', 'Vente d'occasion', 'Don', and a 'CHERCHER' button. A sidebar on the right has a 'Créer une Alerta Mail' button and a 'DÉPOSEZ VOS ANNONCES GRATUITEMENT' button with a 'DEPOSER' arrow. The main content area shows a grid of items:

- meuble ordinateur** (Category: Aménagement): Réparé, je vend un meuble pour ordinateur avec une tablette amovible pour clavier. Il dispose de ses 4 roulettes et est en excellent état. Vente d'occasion 45.00 €
- Tondeuse électrique** (Category: jardin): Je vous propose ma tondeuse électrique sans fil 3 mises avec son panier récupérateur. De marque Vert'hours - modèle Vt 40 E - largeur 30 cm (je crois) Don
- Tablette ARCHOS 101B COPPER + SOUSSE DE PROTECTION** (Category: informatique): Archos 101b Copper en parfait état avec clavier bluetooth, dans sa boite et avec son Atolla Modem 3G HSUPA débloqué, fonctionnant sous Androïd 4.4 KitKat, équipée d'un processeur Dual Core 1.3... Vente d'occasion 45.00 €
- DSi + 6 jeux + Housse Pokémon (vente à l'unité possible)** (Category: Multimédia): Console Nintendo Dsi blanche Compatible avec stylus. Fonctionne très bien (avec mode écran) avec ses 6 jeux dans leur boîte. Housse Pokémon à vendre à l'unité aussi. Il vaut au moins 150€ Vente d'occasion



Site gratuit de don et de vente  
d'occasion entre voisins  
(50 € maximum)

636 annonces publiées  
133 objets vendus

Atelier de concertation #4

34



#### Allongement de la durée d'usage





## Salon du réemploi et de la réparation

Depuis 2015 dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets



- 1300 visiteurs
- 12 corps de métiers présents
- 30 stands et ateliers
- Distribution de brochures sur le réemploi et la réparation
- Articles dans la presse locale



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

36

## La collectivité et la réparation



- Salons de la réparation
- Valoriser réparation et autoréparation : Tutos et communication
- Créer un réseau d'acteurs de la réparation
- Soutien aux structures de la réparation : financement, mise à disposition d'un local



Des Repair cafés organisés dans 7 Communes au moins une fois dans l'année

Atelier de concertation #4

37

## Et sur les autres piliers ?



- En accompagnants les professionnels dans la réduction de leurs déchets

Mise en place d'une redevance incitative spéciale pour les professionnels



Diagnostics-conseils  
Réalisé : 50 commerçants +  
10 autres entreprises



Réunions de synergies



Possibilité  
d'intervention de  
sensibilisation des  
salariés



Propositions  
d'accompagnement  
des professionnels  
au compostage



Les déchets collectés ont baissé de 800 tonnes (sur un total de 15 000), grâce à l'effet cumulé d'un meilleur tri et de la sortie de gros producteurs du service Déchets.

8 redevables pratiquent à présent le compostage (après accompagnement par la collectivité)

Atelier de concertation #4

38

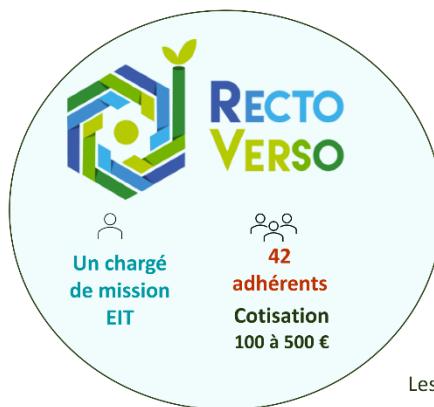
## Et sur les autres piliers ?



- En déployant une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale



Création  
→  
← Collaboration



Pour la création de synergies inter-entreprises :

- Mise en commun d'outils, locaux ;
- Commandes ou achats groupés ;
- Echanges de matériaux.

Les déchets des uns deviennent les ressources des autres.

Atelier de concertation #4

39

## II- RETOUR D'EXPÉRIENCES



### 1- La tarification incitative sur les emballages

- 2- Les déchèteries : Prévention et gestion des déchets
- 3- La prévention et l'économie circulaire

## Qu'est-ce que c'est ?

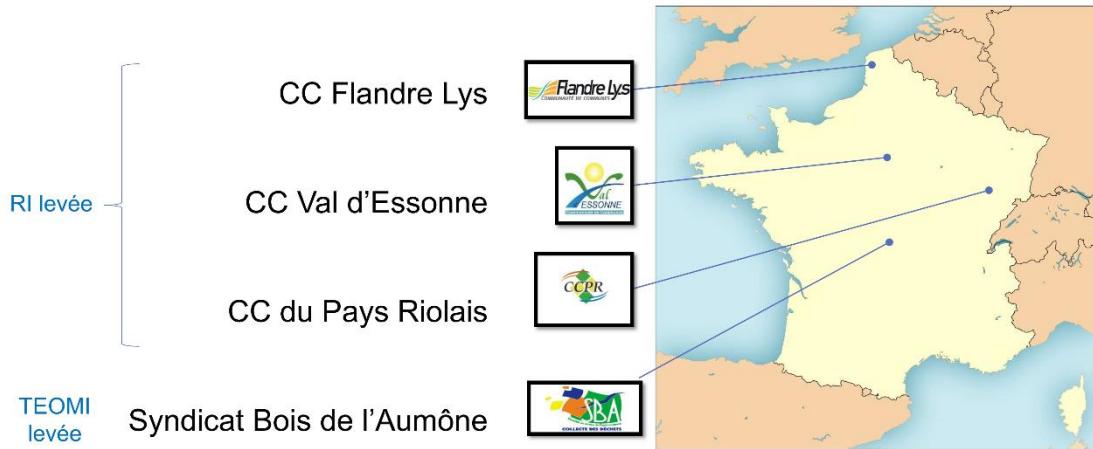
### La tarification incitative « classique »

|  |
|--|
| Part fixe<br>(Abonnement incluant 12 levées du bac OMR)  |
| €  + coût par levée supplémentaire<br>(en fonction de la taille du bac) |

### La tarification incitative sur les emballages

|  |
|--|
| Part fixe<br>(Abonnement incluant 12 levées du bac OMR et du bac emballages)   |
| €  + coût par levée supplémentaire<br>(en fonction de la taille du bac) |

## 4 collectivités en France



Atelier de concertation #4

16

## Pourquoi mettre en place une Tarification incitative ?

- Sur les OMR : objectif de réduction des déchets résiduels et amélioration du tri
- Sur les OMR et les emballages :
  - Prévention globale (également sur les emballages)
  - Faire prendre conscience de le tri à un coût

Atelier de concertation #4

17

## La tarification incitative sur les recyclables (3 cas en France)



### Quels résultats ?

- Avec une TI sur le flux recyclables, les performances sont (logiquement) moindre que celles des autres TI
- Baisse des performances de collecte sur les recyclables observée au moment du passage en TI
  - La baisse peut-être de l'ordre de 20 %, à comparer à la hausse moyenne observée de 30 % sur les collectivités ne facturant pas le flux recyclables
  - Le passage aux Extensions des consignes de tri permet de compenser tout ou partie de la perte observée lors du passage à la TI
- Les données sur les coûts ne permettent pas de dégager de conclusion : pas assez de données et des contextes au démarrage très différents
- Les taux de refus observés sont très variables (13 % à 29 %) et ne sont pas spécialement différents des taux de refus observés par ailleurs.



## II- RETOUR D'EXPÉRIENCES

1- La tarification incitative sur les emballages

### 2- Les déchèteries : Prévention et gestion des déchets

3- La prévention et l'économie circulaire

## Les déchèteries sur le territoire de la CCEG



## Le réemploi en déchèterie : Smicval Market : Supermarché inversé

### Donnez – Prenez – Recyclez

- Dépôt et récupération d'objets et matériaux gratuitement
- Parcours de l'usager selon la hiérarchie des modes de traitement des déchets
- 3 zones : pour les objets, pour les matériaux et pour les dépôts au sol



Une recyclerie à Nort-sur-Erdre  
Espace réemploi dans 4 déchèteries

Atelier de concertation #4

25

## Impact du contrôle d'accès en déchèterie



- 15 passages inclus par an
- Volumes limités à 1m<sup>3</sup> par apport

- 19 % déchets en déchèterie



- 24 passages gratuits par an
- Volumes limités à 2m<sup>3</sup> par semaine

- 24 % de la fréquentation  
avec la mise en place d'un seuil  
au-delà duquel les passages sont  
facturés à l'usager

- 15 passages gratuits par an
- Volumes limités en fonction des flux



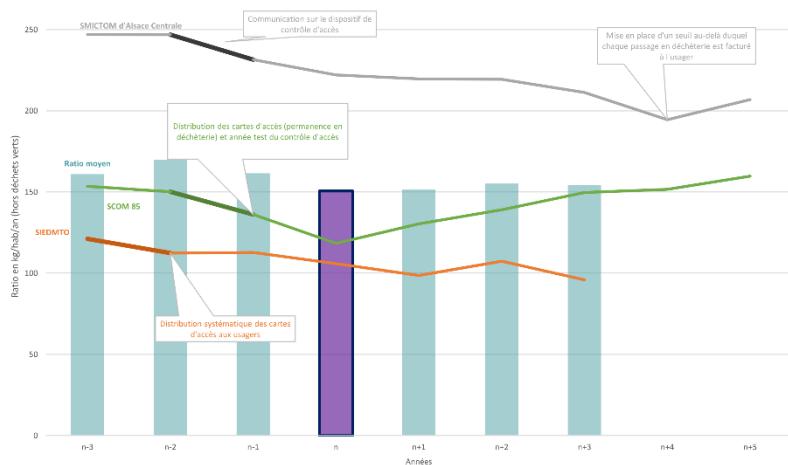
+22 kg par passage  
Alors qu'en France – 3 kg  
par passage en moyenne

Hors déchets verts

Atelier de concertation #4

26

## Evolution du ratio de déchets en déchèterie



**Comment lire ce graphique ?**  
L'année n correspond pour chaque collectivité à l'année de mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries.

27

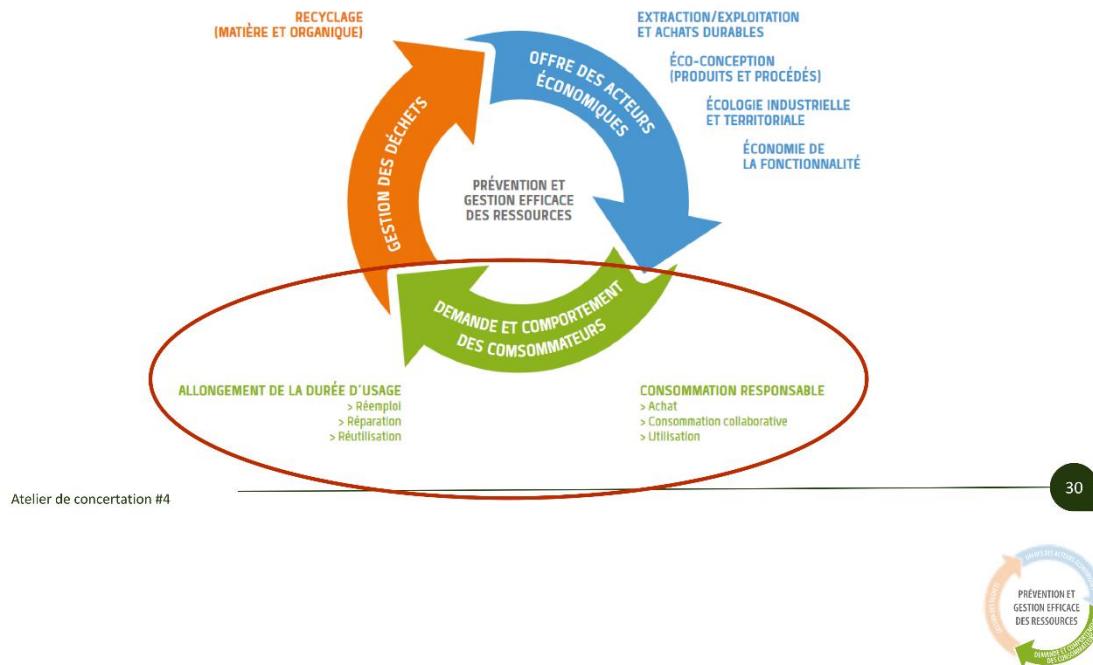


## II- RETOUR D'EXPÉRIENCES



- 1- La tarification incitative sur les emballages
- 2- Les déchèteries : Prévention et gestion des déchets
- 3- La prévention et l'économie circulaire**

## L'économie circulaire : 7 piliers de l'ADEME



## Consommation Responsable



Atelier de concertation #4

31



## La Collectivité et les emballages

- Promouvoir les emballages réutilisables
- Distribution d'autocollants et référencement sur des cartes interactives



## La collectivité et le prêt : Etiquette « je prête »



- A coller sur la boîte aux lettres
- Distribuées lors d'évènements et sur demande auprès de la collectivité



Autocollant individuel en Suisse



Atelier de concertation #4

33

## Séance 5 : éléments d'information et réponse aux questions

### I- Présentation

## L'obligation d'accepter des contenants réutilisables



#### Loi AGEC

- Chaque consommateur peut, depuis le 1er janvier 2021, apporter un contenant réutilisable dans les commerces de vente au détail.
- Ce contenant doit être **propre et adapté au produit acheté**. Le consommateur est responsable de l'hygiène du contenant.
- L'établissement peut, quant à lui, **refuser de servir le consommateur si le contenant apporté est sale ou inadapté**.

Atelier de concertation #5

10



## Coûts de gestion des déchets

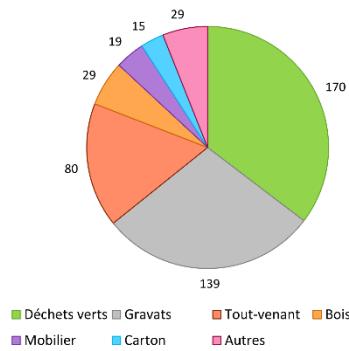
|                           | OMR          | Verre      | Papiers et emballages | Déchèterie   | Textiles  |
|---------------------------|--------------|------------|-----------------------|--------------|-----------|
| Coût complet              | 1 873 399,00 | 214 978,00 | 1 355 348,00          | 2 969 227,00 | 586,00    |
| Coût aidé                 | 1 995 882,00 | 150 734,00 | 467 015,00            | 2 874 968,00 | -5 630,00 |
| Coût complet par habitant | 29,60        | 3,40       | 21,42                 | 46,92        | 0,01      |
| Coût complet à la tonne   | 260,85       | 71,73      | 413,59                | 136,77       | 2,10      |

Atelier de concertation #5

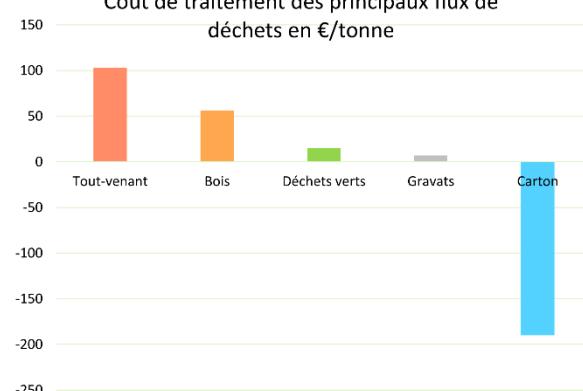
11

## Coûts de gestion des déchets en déchèterie

Répartition en kg/hab/an des déchets déposés en déchèterie



Coût de traitement des principaux flux de déchets en €/tonne



Il faut y ajouter le coût de transport, différent d'une déchèterie à l'autre.

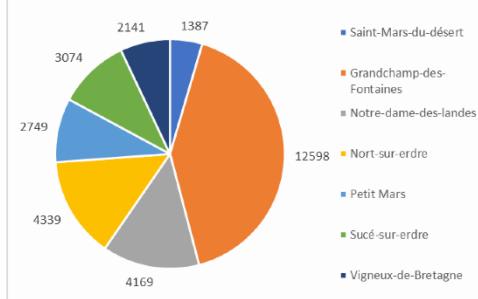
Atelier de concertation #5

12

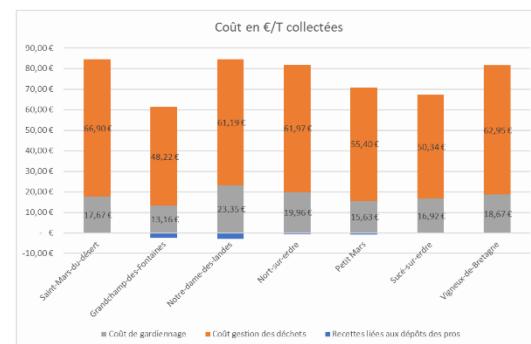


## Coûts des déchèteries

Part des tonnages collectés



Coût en €/T collectées



Atelier de concertation #5

13

### Annexe 3 : Les propositions exhaustives discutées en séance 4

| Sensibilisation            |   |
|----------------------------|---|
| Outils à mettre en œuvre   | Relayer TOUS les points de collecte de tous les types de déchets (pas uniquement les verres, emballages, papiers et textiles, et pas uniquement ceux collectés par la CCEG) sur le site internet : cartographie des points d'apports volontaires  |
|                            | Accentuer la communication sur la loi qui rentre en vigueur en janvier 2024 concernant l'obligation de composte   |
|                            | Accentuer les campagnes de prévention (incluant le surcoût de gestion de ces déchets pour la collectivité) : - les emballages imbriqués ne peuvent pas être valorisés, - le brûlage des déchets, les dépôts sauvages de déchet sont interdits, - les offres de location et aides de la CCEG (mulching, broyeur, composteur) |
|                            | Mettre à disposition des broyeurs gratuits soit en déchetteries, soit par quartiers selon une fréquence définie par la CCEG   |
|                            | Organiser la communication sur la mise à disposition de broyeurs  |
| Communication grand public | Ateliers réduction des déchets  |
|                            | Ateliers de valorisation des déchets dans le jardin   |
|                            | Des ateliers de sensibilisation dans écoles et mairies au tri des déchets   |
|                            | Communication ++ sur les actions menées par la CCEG, les repair cafe, la recyclerie   |
|                            | Organiser un salon du « zéro-déchet » (autopsie de poubelle, fresque des déchets, faire soi-même des produits ménagers)   |
|                            | Disposer dans chaque médiathèque/bibliothèque du territoire de livres accompagnant pas à pas les usagers vers une diminution de leurs déchets (fabriquant soi-même ces produits, boycotter ou substituer certains produits à base de plastiques...)   |
|                            | Supprimer le terme « tout venant » dans la communication et des affiches, dans les lieux de collecte  |
|                            | Accentuer la communication sur les consignes de tri via des supports différents : facebook, appli, journaux, magazines  |
|                            | Recenser les commerces qui acceptent les contenants (idem que le guide des ventes à la ferme)   |
| Réseau d'acteurs           | Sensibilisation des commerçants à l'acceptation des contenants vrac   |
|                            | Labelliser les acteurs locaux engagés dans une démarche de réduction de leurs déchets   |
|                            | Pousser la création d'objeteries  |
|                            | Proposer une location de Bokashi (avec caution équivalent au prix)  |
|                            | Organiser un évènement de mise en réseau des acteurs pour créer un réseau d'économie circulaire locale  |
|                            | Organiser un appel à volontariat pour devenir ambassadeur du tri  |

| Mise à disposition d'alternatives |   |
|-----------------------------------|---|
| Conduite du changement            | Compostage, mulching, broyage   |
|                                   | Composeurs collectifs   |
|                                   | Adoption de poules  |
|                                   | Utilisation des algues, coquilles d'huîtres   |
|                                   | Broyeur déchets verts   |
|                                   | Récolte et revente/don des biodéchets   |
|                                   | Lombricomposteurs   |
|                                   | Mettre en place plateforme troc / plateforme d'échange  |
|                                   | Développement des repair cafés  |
|                                   | Consignes bouteilles verre ou eau   |
|                                   | Revalorisation des déchets électroménagers  |
|                                   | Inciter les commerçants à vendre les invendus   |
|                                   | Des achats collectifs d'appareils utilisés par intermittence : karcher, tondeuse, motoculteur. Par exemple via CSE  |
|                                   | Avoir des actions de prévention des quantités de déchets produits vis à vis des professionnels ou assimilés qui bénéficient d'un service non payant (10 % des |

|                      |   |
|----------------------|---|
|                      | <p>professionnels bénéficiant d'un service non payant (services techniques, associations, écoles, établissements médicalisés, gîtes, instituts/foyers, structure de la petite enfance)</p> <p>&gt; Développement des couches lavables</p> <p>Encourager le « sans emballage » auprès des commerçants ou avoir un bon accueil pour les clients qui rapportent leurs contenants</p> <p>Accompagner les commerçants au respect de la loi Anti-gaspillage (contrôle de l'interdiction de détruire des denrées, dons à des associations locales ou créer des passerelles avec les filières de valorisation locales)</p> <p>Distribution d'autocollants et recensement des commerces qui l'affichent</p> <p>Co-organiser des ateliers/challenges avec des habitants / associations locales « vers le 0 déchet », - biodéchets,- réparations,- fabrication de produits ménagers,- les alternatives aux produits jetables/à usage unique,- les idées cadeaux malin/zéro déchet/responsables,-...**avec réduction ponctuelle du coût de la redevance pour les participants sur le modèle de Roubaix (action incitative)</p> <p>Organiser des contrôles des contenus des bacs OM et emballages (et analyser les nombres de pesées par foyer) pour avoir une action ciblée d'accompagnement et de suivi</p> <p>Former au moins 2 référents compost par commune avec mise en place du composteur</p> <p>Réduire, petit à petit, la production de déchets plastiques en : - fabriquant soi-même ces produits, - en boycottant certains produits en plastiques dans ses achats</p> <p>Continuer à promouvoir mulching, broyage et compost sur le terrain</p> <p>Actions de prévention menées par la CCEG avec un « bon d'achat » lot de couches lavables</p> <p>Proposer un broyeur en déchetterie</p> <p>Sensibilisation dans les écoles sur les fournitures scolaires pour éviter l'achat de nouvelles fournitures en plastique et promouvoir la réutilisation de fournitures</p> <p>Mettre en place une communication plus transparente au niveau de la CCEG sur la prévention / gestion des déchets. Par exemple, le site de Treffieux ferme, il faut expliquer que le site est plein / est complet</p> <p>Sensibilisation au compostage dans les lieux collectifs comme les écoles</p> <p>Organiser un système de prêt de vaisselle réutilisable pour les événements (publics ? privés ?) sur le territoire</p> <p>Recenser les associations de sensibilisation au zéro déchet active sur le territoire de la CCEG</p> |
| Plaidoyer<br>marchés | <p>et</p> <p>Aider les magasins « vracs » par des commandes publiques : restauration scolaire, évènements locaux...</p> <p>Politique volontariste (et efficace) des collectivités pour obtenir des financements (Europe, Etat) pour positionner sur le territoire des recyclages-enfouissement (zéro envoi dans d'autres territoires). Même si perspective est 5 ans. Si on ne voit pas loin, on sert à rien.</p> <p>Récupérer une partie des sous que l'Etat prélève pour financer la gestion des déchets sur les territoires. Action conjointe entre communautés de communes ?</p>  |

| Déchèterie - Réemploi |  |
|-----------------------|--|
| Réemploi              | <p>Une zone recyclerie dans les déchèteries</p> <p>Prévoir une zone de « libre échange » ou « dépôt échange » dans les recycleries</p> <p>Renommer les déchèteries (plutôt recycleries/ressourceries) : écocyclerie / écopole</p> <p>Favoriser le réemploi dans les déchèteries</p> <p>Améliorer les déchèteries en déchèteries 2.0</p> <p>Améliorer la sensibilisation au tri des gardiens et la signalétique</p> <p>Espace de récupération/recyclerie dans les déchèteries (matériaux de construction, meubles)</p> <p>Recyclerie dans les déchèteries</p> <p>Moins de déchèteries (quel cout ?)</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | Disposer d'ambassadeurs valoristes formés/sensibilisés pour le réemploi (équipes locales de bénévoles/emplois d'insertion/ services civiques) présents aux heures et jours d'ouverture des « déchetteries »   |
|  | Organiser et développer l'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur E&G / Développer et promouvoir les offres permettant une économie de la fonctionnalité et la coopération (EFC)  |
|  | Diriger vers des filières de recyclage tout ce qui est possible (isolants, plâtre, polystyrène...)  |
|  | Organiser une filière de récupération des fruits hors gabarit/moches pour éviter le gaspillage alimentaire chez les maraîchers/industriels, pour de la conserverie, potage commande publique et vente approvisionnement des cantines scolaires  |
|  | Accompagner les associations locales à l'ouverture de points de collectes d'objets trop souvent jetés dans le contenant d'ordures ménagères : brosses à dents, tubes de colles.., (du type TERRACYCLE)  |
|  | Identifier des exutoires locaux pour :<br>Les huissiers, matelas, plâtres..., organiser leur stockage sur des lieux de collecte<br>Les déchets des marchés de villes (exemples : polystyrène cagettes en bois, biodéchets)<br>Les coquilles (huîtres/moules/crustacés), notamment avec au niveau des marchés, supermarchés, vendeurs d'huîtres du dimanche, restaurateurs |
|  | Accompagner et obliger les organisateurs de vide grenier à disposer d'un partenariat avec une association du réemploi pour proposer un point de collecte à la fin du vide grenier   |
|  | Collecter les biodéchets en vélo cargo (collectivités / restaurants/ industries agro-alimentaires )   |

| Déchèterie – Organisation |  |
|---------------------------|--|
| Infrastructure            | <p>Benne à ferraille</p> <p>La possibilité d'un tri plus fin à la déchetterie</p> <p>+ de tri dans les déchetteries / tri polystyrène</p> <p>Broyeur déchets verts en déchetterie</p> <p>Broyage des déchets verts sur place + don aux habitants et filière agri</p> <p>Un broyeur qui vient au bout de 6 mois réaliser le broyage sur site CCEG</p> <p>Broyeur à disposition dans les déchetteries</p> <p>Installation de broyeurs dans les déchetteries</p> <p>Améliorer les déchetteries pour augmenter la valorisation des déchets, surtout les déchets verts</p> <p>Une presse à carton sur site</p> <p>Développer l'offre de tri de matériaux déposés en « déchetterie »</p> <p>Disposer d'un point de collecte/ville pour réceptionner les objets réutilisables, CHAQUE JOUR d'ouverture des sites existants (ce site n'est pas obligatoirement une « déchetterie »)</p> <p>Prévoir (nouvelles déchetteries) un conteneur accessible de plain-pied pour un entreposage du mobilier afin de garantir son intégrité (permettre de collecter sans jeter)</p> <p>Vidéosurveiller les déchetteries pour supprimer les dégradations et dépôts sauvages</p> <p>Développer le contrôle d'accès en déchetterie si le retour sur investissement de ceux installés à Grandchamp et Notre Dame des Landes est avéré.</p> <p>Mettre en place un guichet d'orientation obligatoire à l'entrée des sites de dépôt pour capter les matériaux et objets réutilisables</p> <p>Trouver le foncier nécessaire au remplacement de la déchetterie actuelle de Nort-sur-Erdre pour une ouverture rapide d'un centre de ressources à Nort-sur-Erdre (recyclerie/points d'apports volontaires/ressourcerie/repair café...)</p> |
| Fonctionnement            | Développer la cohérence des horaires des déchetteries (horaires selon la répartition géographique)   |

|  |   |
|--|---|
|  | Revoir le maillage de déchetteries pour limiter les déplacements des habitants  |
|  | Rendre la déchetterie accessible à Vigneux avec une entrée et une sortie différente   |
|  | Prêter des camionnettes pour amener les encombrants en déchèterie   |
|  | Améliorer la sensibilisation au tri des gardiens  |
|  | Carte déchèterie avec balance et KG à respecter   |
|  | Badge entrée déchetterie  |
|  | Contrôle plus drastique pour une meilleure gestion des déchèteries  |
|  | Badge pour entrer dans les déchèteries pour les pros pour filtrer leurs dépôts  |
|  | Empêcher les extérieurs à la CCEG/artisans ou pros de déposer gratuitement leurs déchets  |
|  | Etendre les horaires des déchèteries : entre 12-14h et après 18h Si elles existent, elles ne coûtent pas beaucoup plus cher si on les ouvre plus..  |
|  | Obliger les déposants de mobilier en bon état en déchetterie à les stocker en vue de ré-emploi/réparation/surcyclage (accompagnement au cul du coffre) = interdire le dépôt de mobilier en bon état dans la benne tout venant   |
|  | Broyer et vendre bois et ou plaquettes pour chauffage et paillages  |
|  | Rendre possible pour chacun de récupérer ce que d'autres jettent et faire fonctionner l'économie circulaire au plus court directement dans les déchèteries (récupération de bois énergie, etc.)   |
|  | Moderniser l'organisation des déchèteries existantes : contrôle d'accès pour distinguer les artisans des usagers, permettre un tri plus fin (bennes sélectives et conseils), mettre en place des compacteurs et des broyeurs, favoriser l'économie circulaire en créant des recycleries |
|  | Réguler les flux entrants et sortants : installer une balance pour contrôler les dépôts des artisans et les facturations des prestataires de transports vers les centres de tri   |

| Tarification               |  |
|----------------------------|--|
| Usagers non professionnels | Réduire (progressivement) le nombre de levées dans la part fixe des ménages / Revoir la grille de TI car pas assez incitative (réduire le nombre de levées dans le forfait)  |
|                            | Appliquer la redevance du contenant inférieur pour les foyers ayant une démarche de réduction de leur quantité de déchets  |
|                            | Faire figurer une ligne redevance déchetterie sur la facturation   |
|                            | Enlever les mots sanctions et préférer les termes « contrôle », « incitation »   |
|                            | Les foyers équipés d'un composteur bénéficient de 10€ symbolique sur leur facture : donner droit à tous d'être formés par la CCEG pour récupérer son compost   |
|                            | Fixer le nombre de levées à 10. Organiser un coût supplémentaire progressif à partir de la 11ème levée : plus on demande de levée, plus c'est cher.  |
|                            | Pour les non-trieurs, sensibiliser au tri en créant un rallye citoyen une fois par an organisé par la CCEG   |
|                            | Faire payer le bac jaune à l'achat pour que les citoyen.ne.s en prennent soin : pas de forfait pour le recyclage en bac jaune pour inciter à recycler, pour ne pas avoir 2 parts fixes qui vont augmenter le coût global |
|                            | Créer des badges nominatifs pour les particuliers et les professionnels : l'objectif est de pouvoir analyser les déchets déposés et d'avoir un levier pour ajuster les tarifs  |
| Usagers professionnels     | Le but devrait être d'augmenter les déchets présents en déchèterie, pas les diminuer pour diminuer le coût de la déchetterie !   |
|                            | Modifier le coût de la redevance des entreprises pour qu'elle soit plus incitative   |
|                            | Augmenter le coût des dépôts par les artisans/entreprises dans les déchèteries (tarifs en fonction du déchet/matériaux et de son traitement : coût supérieur s'il doit être enfoui ou incinéré)                          |
|                            | Analyser les quantités déposées en déchetterie par professionnel pour un accompagnement personnalisé de réduction des quantités de déchets   |
|                            | Réguler l'apport des entreprises/artisans en déchèterie, valider les utilisateurs (sur territoire, cotisation). Sanctionner si besoin.   |

## Annexe 5 : Les propositions envoyées pendant l'été par un participant, le 24 août 2022

Préambules :

Le groupe souligne, depuis le début des réunions, qu'il n'est pas représentatif de la population d'Erdre et Gesvres : tou.te.s les participant.e.s étaient volontaires et ont tou.te.s moins de 12 levées OM/an, et sont plus ou moins sensibilisé.e.s à la démarche de réduction des déchets,

=> Nos recommandations risquent de creuser des inégalités ou d'être trop difficiles à envisager pour certain.e.s usagers,

=> Il ne faut pas opposer les gens entre eux : ceux qui feraient bien et ceux qui feraient n'importe quoi. Chacun chemine à son rythme (pas à pas), d'autant plus rapidement qu'il est suffisamment et correctement informé, accompagné, équipé...

Les gens sont globalement de bonne foi : on leur dit de faire le tri, ils le font sans avoir à se poser la question de ce que deviennent les déchets, sans questionner leur mode de vie ou de consommation, ils font « confiance » à ceux qui en ont la charge/compétence. L'information transparente est primordiale pour embarquer tout le monde.

La lecture, par l'animateur, des quantités déposées en déchetteries voudrait nous faire passer pour des « mauvais élèves ». Alors que cela peut démontrer qu'avec un maillage de 7 déchetteries sur le territoire, une activité soutenue des artisans/paysagistes, le risque de dépôt sauvage est contenu et le civisme et l'assiduité des usagers à vouloir recycler est plus développés qu'ailleurs,

Les chiffres présentés, (magazine, site internet, articles, réunions groupe consultatif....) semblent rendre inéluctable l'augmentation du coût de la redevance sans remise en cause des choix ou des non choix réalisés précédemment, (les élus savent depuis longtemps que Tréfieux arrive(ait) à saturation, surtout avec une augmentation du nombre d'habitant). Les usagers devraient avoir une information claire sur les choix d'échelle des structures de gestion des OM/emballages, Ces choix ont un impact (transports, transfert de pollutions, perte d'emploi local)

La comparaison du coût de la base fixe de la redevance avec les autres communautés de communes voudrait nous démontrer que nous sommes en dessous (en coût) de ce qui se fait autour de nous, sans tenir compte de la qualité de service.

=> Il ne faut pas faire culpabiliser les usagers (cf éco-anxiété) mais rechercher leur adhésion par l'information, l'accompagnement vers de nouvelles pratiques plus vertueuses. Le projet de centre de tri UNITRI\* des déchets ménagers recyclables est lancé, avec ses règles d'acceptation des déchets à l'entrée.

=> Certaines préconisations faites par le groupe consultatif pourraient être remises en cause.

Pour réduire les coûts de gestion des déchets, il faut impérativement diminuer les quantités de déchets à traiter tout en conservant un bon niveau d'adhésion des usagers pour limiter les risques d'incivilités : dépôts sauvages, brûlages, mélanges de déchets non recyclables,...

Afin d'alimenter la réflexion du groupe d'usagers, voici quelques exemples non exhaustifs de leviers pour, non pas « limiter la hausse du coût des déchets », mais réduire le coût de gestion des déchets du territoire :

### Quelques exemples de leviers

Constats :

- *Le coût de la gestion des déchetteries représenterait 50 % de la redevances.*
- *Le maillage de 7 déchetteries sur le territoire permet une bonne captation de matériaux (quantité de déchet par habitant : 481 kg/hab/an en 2021 en E&G contre 309 en 2019 en Pays de la Loire)*
- *Les usagers n'hésitent pas à faire le déplacement, notamment pour des déchets volumineux ou lourds.*
- *Le terme « déchetterie » a une connotation négative.*

Levier :

### Changer les missions des « déchetteries » : en faire des centre de ressources

Objectifs :

| Actions proposées   | Précisions   | coûts |
|---|--|-------|
| Développer l'offre de tri de déchets matériau déposés en « déchetterie » et trouver de nouveaux exutoires matériau / produits           | <p><i>Le maillage des déchetteries est présenté comme trop important par rapport à l'« usage », Selon l'animateur, 3 seraient « suffisantes »</i></p> <p><i>Quel est le référentiel : une métropole ?, (pour vertueux et locaux pour certains « déchets » / sur 26km (axes routiers), et d'Est en Ouest sur 43 km, avec franchissement limité de l'Erdre) .Ce maillage : réduit les distances Usagers/déchetteries, répond à la demande forte du territoire (artisanats, paysagistes) incite au dépôt en déchetterie, réduit le risque de dépôt sauvage,</i></p> |       |
| Changer toute la sémantique pour faire des déchets des ressources et non plus une charge. (enlever les termes : « ordures », « jeter », |  |       |

|  |   |              |
|--|---|--------------|
| « déchetterie », ...)  |   |              |
| <i>Actions proposées</i>   | <i>Précisions</i>   | <i>coûts</i> |
| Augmenter le nombre de point d'apport volontaire et développer l'offre des apports possibles : cartons par exemple (notamment en cas de réduction du nombre de « déchetterie » sur le territoire)                                    |   |              |
| Trouver le foncier nécessaire au remplacement de la déchetterie actuelle de Nort-sur-Erdre pour une ouverture rapide d'un centre de ressources à Nort-sur-Erdre (recyclerie/points d'apports volontaires/ressourcerie/repas café...) | <p><i>Des réunions avec les habitants ont eu lieu depuis 2017 pour imaginer la déchetterie du « futur », il y a un engagement de la CCEG : la prochaine « déchetterie » de la CCEG sera à Nort-sur-Erdre, la recyclerie de Nort-sur-Erdre est sous dimensionnée par rapport à l'affluence et le potentiel de dépôt et de vente : le remplissage des bennes tout venant à la déchetterie est « gras » : beaucoup de matériaux et objets réutilisables, l'engouement pour les vides grenier à Nort montre qu'il y a à la fois la quantité de matériaux à réutiliser, et la quantité d'acheteur d'objet de seconde vie</i></p> <p><i>la quantité d'objets déposés à la recyclerie de Nort sur Erdre et sa fréquentation sont fortes (avant le retrait de TROCANTON),</i></p> |              |

*Constats :*

*Les usagers croient bien faire, en toute ~~bonne~~ foi, en triant leurs emballages. Ils ne modifient pas leur manière de consommer car ils pensent que si c'est trié, c'est recyclé.*

*Les quantités de déchets collectés en sacs jaunes va augmenter considérablement à partir de 2022 avec la mise en place de l'extension detri.*

*Le nombre de levées moyennes des bacs d'ordures ménagères et résiduelles sur l'année 2021 est de 11 pour les particuliers. Ce nombre devrait diminuer depuis la mise en place de l'extension de tri et l'extraction des biodéchets.*

## **Levier : Accompagner les ménages en formant/informant [prévention]**

Objectifs :

| Actions proposées   | Précisions | coûts |
|---|------------|-------|
| <p>Accompagner aux changements d'habitudes en co-organisant des ateliers/challenges avec des habitants / associations locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « vers le 0 déchet »,</li> <li>biodéchets,</li> <li>réparations,</li> <li>fabrication de produits ménagers,</li> <li>les alternatives aux produits jetables/à usage unique,</li> <li>les idées cadeaux malin/zéro déchet/responsables,</li> <li>-....**</li> </ul> <p>avec réduction ponctuelle du coût de la redevance pour les participants sur le modèle de Roubaix (action incitative)</p> |            |       |
| <p>Accentuer les campagnes de prévention (incluant le surcoût de gestion de ces déchets pour la collectivité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les emballages imbriqués ne peuvent pas être valorisés,</li> <li>le brûlage des déchets, le dépôts sauvage de déchet sont interdits,</li> <li>les offres de location et aides de la CCEG(mulching, broyeur, composteur)</li> <li>- ...</li> </ul>  |            |       |

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p>Informer via une Foire Aux Questions sur internet/ magazines E&amp;G et pages internet actualisées en permanence, <u>en toute transparence et sans parti pris dans les analyses ou les commentaires</u> pour informer les usagers sur :</p> <p>les quantités enfouies / les quantités valorisées / les quantités réemployées...,</p> <p>Les évolutions des quantités chaque années,</p> <p>les conseils,</p> <p>les offres proposées par la CCEG,</p> <p>l'annuaire des acteurs locaux de l'économie circulaire, videurs de maisons, ...</p> <p>Où vont chaque type de « déchets » et que deviennent-ils ?</p> <p>Quel est le détail du tonnage en déchetterie ? (benne tout venant : enfouie, où ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ toutes les questions déjà posées dans le cadre du groupe consultatif</li> </ul> |   |  |
| <p>Développer et promouvoir les offres permettant une économie de la fonctionnalité et la coopération (EFC)</p>  |   |  |
| <p>Redistribuer un mémo aimantable sur le frigo, Que faire de chaque « déchet » ?, en ajoutant les possibilités de dons et des messages promouvant le réemploi,</p>  | <p><i>Avec des consignes de tri qui évoluent, les usagers se demandent souvent ce qu'ils doivent faire de leur déchet.</i></p> <p><i>L'extension de tri des emballages ne permet pas aux usagers de savoir que ce tri n'est pas vertueux pour l'environnement</i></p> |  |
| <p>Analyser les nombres de pesées par foyer pour avoir un accompagnement ciblé de réduction des quantités de déchets produits</p>  | <p><i>Cf courbes des levées par foyer : le nombre de foyers ayant plus de 12 levées par an reste important (voir évolution année après année)</i></p>   |  |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | <i>29 % des particuliers payent des levées supplémentaires</i>   |  |
| Accompagner les associations locales à l'ouverture de points de collectes d'objets trop souvent jetés dans le contenant d'ordures ménagères : brosses à dents, tubes de colles... (du type TERRACYCLE)   |  |  |
| Relayer TOUS les points de collectes de tous les types de déchets (pas uniquement les verres, emballages, papiers et textiles, et pas uniquement ceux collectés par la CCEG) sur le site <a href="https://cceg.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?">https://cceg.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?</a> <a href="https://cceg.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=f6e1878e299644ce9323b86cd73">id=f6e1878e299644ce9323b86cd73</a> a0f40 (cartographie des points d'apports volontaires) | Ajouter sur la base de données de la CCEG : les autres types de déchets (ferraille, capsules, lièges, bouchons, lunettes...) les autres points de collecte (DOSE ; super U, Intermarché,...) |  |
| Diffuser un article par magazine Erdre et Gesvres ainsi que chaque magazine municipal : relayant des pratiques de réduction des déchets produits, promouvant l'achat d'occasion, la réparation... « Acheter d'occas', c'est tendance ! » ; « (re)coudre, c'est tendance ! »  |  |  |
| Disposer dans chaque médiathèque/bibliothèque du territoire de livres accompagnant pas à pas les usagers vers une diminution de leur déchet (fabriquant soi-même ces produits, boycotter ou substituer certains produits à base de plastiques...)  |  |  |
| Questions :  | Précisions   |  |
| Si Unitri s'occupe que des OM recyclables, où seront gérés et traités les ordures ménagères non recyclables ?  |  |  |
| Seront-elles enfouies ou incinérées ?  |  |  |



**Quelques exemples d'actions par les usagers :**

Je remplace mes produits à usage unique (jetables) par des produits réutilisablesJ'« apprends » à réduire ma production de déchets

Je recherche des acteurs du réemploi

A la maison, je trie mes déchets pour qu'ils soient plus facilement valorisésJe donne mon produit pour qu'il soit réutilisé

Je donne mon produit, emballage pour qu'il soit recyclé(détail par déchet dans le tableau ci-dessous)

Je vend mon produit ou objet

Je rapporte mon produit usagé en magasin au moment de l'achat d'un nouveau produitéquivalent (Electroménager, mobilier, ampoules, ...)

J'achète des produits dont le contenant est consigné

J'apporte mes contenants pour éviter les emballages et sur-emballages

Je boycotte les produits non recyclables ou générateurs de quantité de déchets (emballage, suremballage, composant non recyclage...)

Je composte mes déchets organiquesJe cuisine les petits restes, fanes

J'appose un autocollant « stop pub » sur ma boite aux lettres Je loue du matériel, des objets (Économie de la fonctionnalité) Je mets en location du matériel, un objet

J'échange un produit, un objet j'emprunte du matériel, un objet

Je prête du matériel, un objet à quelqu'un d'autres

Je partage du matériel, un objet avec d'autres personnesJ'apprends à fabriquer moi-même mes objets, produits

Je fabrique moi-même mes objets, produits

Je me renseigne sur la fiabilité/réparabilité/durabilité/obsolescence du produit avant de l'acheter

Je fais une liste de courses en fonction de mes besoins et s'y tenir.Je fais mes achats alimentaires en favorisant les circuits courts

J'achète dans des magasins, points de ventes, enseignes engagés : « locavore », « bio », « démarches durable », « Éthique » J'achète des fruits et légumes de saison

Je consomme des poissons issus de la pêche durable, j'évite de consommer des espècesmenacées

J'achète en vrac

Je choisis des restaurants engagés : « locavore », « bio », « démarches durable »Je demande à emporter mes restes au restaurant

Je limite le gaspillage alimentaire en achetant des invendus

Je limite le gaspillage de produits non alimentaires en achetant des invendusJ'achète des produits concentrés (lessives, ...)

J'achète des objets de seconde main (occasion/réemploi/reconditionné) (plutôt que des objets neufs)

J'achète/vend aux enchères des produits de seconde mainsJ'achète un produit «facilement » réparable

J'offre des cadeaux dématérialisés (places de spectacle, concerts...)J'achète des produits fabriqués à partir de « déchets »

J'achète des produits fabriqués en France

J'achète des produits dont l'impact a été vérifié : Eco score/score nutritionnel et « ingrédients indésirables »score « ingrédients indésirables » dans les cosmétiques/ score éthique/ Marqué d'un Ecolabel Européen ou Certifié NF Environnement/ Issus du commerce équitable

je m'initie au surcyclage (upcycling) pour éviter de jeter des objets ou produit et prolonger leur durée de vie.

J'utilise les déchets des uns pour en faire un produit pour d'autres (matières premières secondaires)

Je troque les objets que je n'utilise plus ou dont je n'ai plus besoinJe donne les objets que je n'utilise plus

Je donne les objets en bonne état que je n'utilise plus et j'aide au financement d'un projet solidaire

Je diagnostique mes pannes

J'entretiens mon produit pour qu'il dure plus longtemps

Je répare moi-même mes objets et mes appareils hors service ou abimés J'apprends à réparer mes objets et mes appareils hors service ou abimés. Je fais réparer mes objets et mes appareils

Je limite les déchets de tonte de pelouse en équipant ma tondeuse d'un kit mulching(jardinage)

Je limite les volumes de déchets végétaux en les broyant (jardinage)Je limite l'usage de produits chimiques phytosanitaires (jardinage)

*Constats :*

## **Levier : Accompagner les artisans/commerces/industriel s/collectivités [prévention]**

Objectifs :

| <i>Actions proposées</i>  | <i>Précisions</i>   | <i>coûts</i> |
|---|---|--------------|
| Organiser et développer l'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur E&G   | <i>Permettre aux entreprises de signaler les matières dont elles n'ont plus l'utilité à une communauté.</i> |              |
| Organiser des événements pour mettre en réseau les acteurs de l'économie circulaire locaux avec les entreprises locales                     |   |              |
| Organiser des contrôles des contenus des bacs OM et emballages, pour avoir une action ciblée d'accompagnement et de suivi,                  |   |              |
| Encourager le « sans emballage » auprès des commerçants ou avoir un bon accueil pour les clients qui rapportent leurs contenants            |   |              |
| Analysier les quantités déposées en déchetterie par professionnel pour un accompagnement personnalisé de réduction des quantités de déchets |   |              |
| Labelliser les acteurs locaux engagés dans une démarche de réduction de leurs déchets   |   |              |

|  |            |  |
|--|------------|--|
| Organiser une filière de récupération des fruits hors gabarit/moches pour éviter le gaspillage alimentaire chez les maraîchers/industriels, pour de la conserverie, potage commande publique et vente approvisionnement des cantines scolaires |            |  |
| Questions :  | Précisions |  |
| Quelle prévention est réalisée auprès des magasins (respect de la loi anti gaspillage, tri sélectif...) ; artisans, agriculteurs, collectivités pour réduire leur quantité de déchets ?  |            |  |
| Actions de la CCEG : « Soutien aux boutiques solidaires », Sous quelle forme se matérialise ce soutien ?   |            |  |
| Courbe d'évolution du coût (p29 du document 220516 - CCEG - Présentation - Réunion 1 – VF) , quels sont les leviers sur lesquels agir ?  |            |  |

*Constats :*

*Le taux d'emballages recyclés est seulement de 57 % contre 43 % éliminés sans valorisation*

**Levier : Augmenter le taux d'emballages recyclés/Réduire le taux d'emballages éliminés sans valorisation**

Objectifs : **Taux d'emballages recyclés >70 % d'ici 20XX**

| Actions proposées   | Précisions | coûts |
|---|------------|-------|
| Voir le levier « Accompagner les ménages en formant/informant »                 |            |       |
| Voir le levier « Accompagner les artisans/commerces/industriels/collectivités » |            |       |

**Constats :**

13 544 tonnes de déchets enfouis, en 2021 dont : 7 182 t OMR,

27 % des OMR en 2021 sont des biodéchets, soit 1939 t

Les objectifs réglementaires ne sont pas atteints : taux de valorisation matières et organiques des tonnages(en %), hors inertes ; réduction des tonnages enfouis (en%)

**Levier : Réduire la quantité de déchets enfouis**

Objectifs : XX kg/hab/an de déchets enfouis

0 kg/hab/an de biodéchets dans lesOMR

| <i>Actions proposées</i>   | <i>Précisions</i> | <i>coûts</i> |
|--|-------------------|--------------|
| Mettre en place des composteurs collectifs pour un ensemble d'habitations dense, la gestion (information du public, entretien des composteurs, distribution) serait assurée par le SMCNA                                 |                   |              |
| Collecter les biodéchets auprès des collectivités / restaurants/ industries agro-alimentaires en vélo cargo,   |                   |              |
| Accompagner les commerçants a respect de la loi Anti-gaspillage (contrôle de l'interdiction de détruire des denrées, dons à des associations locales ou créer des passerelles avec les filières de valorisation locales) |                   |              |
| Organiser des filières de collecte/traitement des coquilles (huîtres/moules/crustacés), notamment avec au niveau des marchés, supermarchés, vendeurs d'huîtres du dimanche, restaurateurs                                |                   |              |
| Proposer le prêt d'un BOKASHI sur une durée (avec caution équivalente au prix du BOKASHI)  |                   |              |
| <i>Actions proposées</i>   | <i>Précisions</i> | <i>coûts</i> |
| Voir le levier « Accompagner les ménages en formant/informant »  |                   |              |

|  |  |  |
|--|--|--|
| Voir le levier « Accompagner les artisans/commerces/industriels/colle ctivités » |  |  |
|--|--|--|

| Questions :   | Précisions |
|---|------------|
| Quel est le coût total et en €/hab/an du traitement des OM ?      |            |
| Quel est la quantité de déchets enfouis en kg/hab/an ?            |            |
| Quel est le coût annuel de gestion des déchets enfouis en euros ? |            |

*Constats :*

*923 t d'emballages enfouis en 2021(refus/erreurs de tri)*

*2 magasins vracs ont fermés depuis 2021 sur le territoire (Sucé-sur-Erdre, Notre Dame des Landes), les autres ont souffert de l'après COVID.*

*Levier : Réduire la quantité de déchets enfouis les emballages (erreurs de tri)*

*Objectifs : 0 kg/hab/an d'emballage enfouis*

| <i>Actions proposées</i>   | <i>Précisions</i> | <i>coûts</i> |
|--|-------------------|--------------|
| Aider les magasins « vracs » par des commandes publiques : (restauration scolaire, évènements locaux...)       |                   |              |
| Voir le levier « Accompagner les ménages en formant/informant »  |                   |              |
| Voir le levier « Accompagner les artisans/commerces/industriels/ collectivités »                               |                   |              |
| Questions :  | <i>Precisions</i> |              |
| Quelle est la quantité en kg/hab/an des emballages enfouis ?<br>Pour quel coût annuel ? En Euro<br>En €/hab/an |                   |              |

*Constats :*

*52 % du mobilier est recyclé en 2021,  
42 % en valorisation énergétique,  
6 % en élimination sans valorisation(dont enfouissement)*

**Levier : Réduire la quantité de déchets enfouis le mobilier réutilisable / en bon état**

*Objectifs :* **0 % de mobilier éliminé sans valorisation**

| <i>Actions proposées</i>   | <i>Précisions</i> | <i>coûts</i> |
|--|-------------------|--------------|
| Obliger les déposants de mobilier en bon état en déchetterie à les stocker en vue de ré-emploi/réparation/surcyclage (accompagnement au cul du coffre)<br>= interdire le dépôt de mobilier en bon état dans la benne tout venant |                   |              |
| Disposer d'un conteneur pour collecter dans de bonnes conditions le mobilier (=sans jeter)   |                   |              |
| Dans les aménagements de nouvelles déchetteries : prévoir un conteneur accessible de plein pied pour un entreposage du mobilier afin de garantir son intégrité   |                   |              |

*Constats :*

*13 544 tonnes de déchets enfouis, en 2021 dont :*

7047 t de tout venant

Les aménagements des déchetteries actuelles ne permettent pas de capter des objets réutilisables / en bon état

matériaux, objets réutilisables afin d'éviter leur enfouissement

## *Levier : Réduire la quantité de déchets enfouis*

*Objectifs :* Xx kg/hab/an de tout venant

| <i>Actions proposées</i>  | <i>Précisions</i>   | <i>coûts</i> |
|---|---|--------------|
| Faciliter la récupération d'objets par les recycleries :<br><br>- disposer d'ambassadeurs valoristes formés/sensibilisés pour le réemploi (équipes locales de bénévoles/emplois d'insertion/services civiques) présents aux heures <u>et jours</u> d'ouverture des « déchetteries » |   |              |
| Mettre en place un guichet d'orientation <u>obligatoire</u> à l'entrée des sites de dépôt pour capter les matériaux et objets ré-utilisables  |   |              |
| Créer des objetrics   | <i>Proposer un service de prêt d'objet pour limiter l'achat de matériel neuf ou ne servant que peu de jour par an</i> |              |
| Disposer d'un point de collecte/ville pour réceptionner les objets réutilisables, CHAQUE JOUR d'ouverture des sites existants<br><br>(ce site n'est pas obligatoirement une « déchetterie »)  |   |              |

|  |   |              |
|--|---|--------------|
| Obliger les déposants de mobilier en bon état en déchetterie à les stocker en vue de ré-emploi/réparation/surcyclage (accompagnement au cul du coffre)<br><br>= interdire le dépôt de mobilier en bon état dans la benne tout venant |   |              |
| <i>Actions proposées</i>   | <i>Précisions</i>   | <i>coûts</i> |
| Supprimer le terme « tout venant » dans la communication et les affiches, dans les lieux de collecte   | <i>celui-ci n'est pas explicite pour les usagers, chacun doit comprendre en déposant que ce dépôt sera enfoui et qu'il coûte cher au territoire</i> |              |
| Identifier des exutoires locaux pour : huissseries, matelas, plâtres...,<br><br>organiser leur stockage sur des lieux de collecte  |   |              |
| Mettre en place des exutoires ou des filières pour les déchets des marchés de villes (exemples : polystyrène cagettes en bois, biodéchets)   |   |              |
| Disposer de stockage des produits réutilisables à chaque point de dépôt et <u>ouvert en permanence</u>   | <i>actuellement peu ouvert à cause de vandalismes : Nort-sur-Erdre : conteneur de la recyclerie ouvert seulement 1 jour par mois</i>                |              |
| Proposer un service d'appel pour la collecte des « encombrants » - faire une distinction (de coût) entre « débarras » et « réutilisables »,  |   |              |
| Accompagner et obliger les organisateurs de vide grenier à disposer d'un partenariat avec une association du réemploi pour proposer un point de collecte à la fin du vide grenier,   |   |              |

|   |   |   |
|---|---|---|
| Questionner le vandalisme systématique des conteneurs des recycleries de la CCEG pour permettre leur ouverture permanente pendant les heures d'ouverture du site. |   |   |
| Questions :   | Précisions  |   |
| Quel est le coût de gestion des déchets « tout venant » par an ? En euros En €/hab/an   |   |   |
| Y'a-t-il une plateforme de tri/recyclage/réemploi des matériaux inertes pour le BTP existante ou en projets sur la CCEG ?   | Les gravats représentent une quantité importante de matériaux ré-utilisables s'ils sont correctement triés. | La REP pemd se met en place d'autant plus péniblement qu'il n'existe pas ou peu de plateforme d'entreposage de ces matériaux. |
| <p>Constats :</p> <p>2 % des déchets collectés sont incinérés</p> <p>la TGAP va passer progressivement de 17€ en 2021 à 25€/tonne en 2025</p>                     |   |   |

## Levier : Réduire la quantité de déchets incinérés

Objectifs :

| Actions proposées   | Précisions | coûts |
|---|------------|-------|
| Voir le levier « Accompagner les ménages en formant/informant »                             |            |       |
| Questions :   | Précisions |       |
| Quel est le coût de la TGAP des déchets incinérés par an ?<br>en euros<br>en euros/habitant |            |       |
| Quelle est la quantité de déchets incinérés en kg/hab/an ?                                  |            |       |

*Constats :*

*Les entreprises représentent 82 % des adhérents non ménagers,*

*les particuliers représentent 76,3 % des volumes collectés,*

*Les OMR sont collectés toutes les semaines pour les professionnels,*

*Les adhérents non ménagers représentent 4 % du nbre total d'adhérents au service de gestion des déchets*

*16,4 % des volumes collectés concernent des professionnels*

*les professionnels représentent 4 % de la fréquentation des déchetteries en 2021 (1157/25477 visites)*

**Levier : Revoir la répartition du coût de gestion des déchets entre les usagers**

*Objectifs :*

| <i>Actions proposées</i>   | <i>Précisions</i>   | <i>coûts</i> |
|--|---|--------------|
| Modifier le coût de la redevance des entreprises pour qu'elle soit plus incitative   |   |              |
| Réduire (progressivement) le nombre de levées dans la part fixe des ménages  | <i>Si 1/3 des OMR sont composés de biodéchets, on peut viser : 8 levées dans la part fixe,</i><br><br><b>(à débattre)</b>   |              |
| Augmenter le coût des dépôts par les artisans/entreprises dans les déchetteries (tarifs en fonction du déchet/matériaux et de son traitement : coût supérieur s'il doit être enfoui ou incinéré) |   |              |
| Appliquer la redevance du contenant inférieur pour les foyers ayant une démarche de réduction de leur quantité de déchets  | <i>La possibilité de réduire la taille du contenant est difficilement réalisable (ex : en cas de changement d'occupant du logement, augmentation ou réduction du nombre d'occupant du logement)</i> |              |

|   |  |
|---|--|
| Avoir des actions de prévention des quantités de déchets produits vis à vis des professionnels ou assimilés qui bénéficient d'un service non payant | 10 % des professionnels bénéficiant d'un service non payant (services techniques, associations, établissements médicalisés, gîtes, instituts/foyers, structure de la petite enfance) |
| Questions :   | Précisions   |
| Quelle est la part (en tonne) des déchets déposés par les artisans/des entreprises pour chaque déchetterie ?  |  |
| Quel est le budget, en €/an de la « prévention déchets » de la CCEG ?   |  |
| Quel est le coût pour les artisans, commerçants, entrepreneurs d'accès au service de gestion des déchets ? (collectes OMR/ déchetteries)            |  |

*Constats :*

*Le territoire regorge d'associations, porteuses de projets en lien avec la réduction des déchets.*

*Levier : Favoriser l'émergence d'un écosystème propice au développement de projets d'économie circulaire/prévention des déchets*

*Objectifs :*

| <i>Actions proposées</i>  | <i>Précisions</i> | <i>coûts</i> |
|---|-------------------|--------------|
| Créer des événements permettant la mise en relation des acteurs locaux (collectifs d'habitants, entreprises, associations, collectivités ...) |                   |              |

**Constats :**

*Les chiffres de répartitions des déchets présentés en réunion ne sont pas les mêmes que ceux publiés dans le magazine en décembre 2021, lesquels faut-il prendre pour faire des projections (exemple : déchets enfouies en 2021 : 14309 ou 13564 t)?*

*L'évolution des dépenses (projection à 2030) n'intègre pas le coût d'investissement/fonctionnement du futur centre unitri (dont il a été peu fait mention depuis la première réunion du groupe de consultation),*

## **Levier : Disposer de chiffres fiables des coûts de la gestion des déchets pour définir les bons leviers d'actions**

*Objectifs :*

| <i>Actions proposées</i>  | <i>Précisions</i> | <i>coûts</i> |
|---|-------------------|--------------|
| Faire appel à un bureau d'étude disposant d'une expertise reconnue pour définir avec les habitants et les élus les leviers d'action pour réduire les coûts de gestion des déchets sur le territoire |                   |              |

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>Questions :</b>  | <b>Précisions</b> |
| Quel est le détail des tonnages par déchetteries ?  |                   |
| Quantité valorisée  |                   |
| Quantités enfouies (bennes tout venant)   |                   |
| Y a-t-il des bennes ou des déchetteries où il y a plus de déclassement de bennes ?  |                   |
| Peut-on se dissocier du projet d'UNITRI* ?  |                   |
| Courbe projection à 2030 : pourquoi sur la courbe des recettes, la Redevance incitative est constante alors qu'on prévoit une augmentation de la population ?           |                   |
| Courbe projection à 2030 : pourquoi le coût de la gestion des déchets doublerait entre 2022 et 2030 ? Quand sera-t-il lorsque le centre UNITRI sera en fonctionnement ? |                   |
| <b>Questions :</b>  | <b>Précisions</b> |

|   |  |
|---|--|
| Quelle est la répartition en tonnage/ %/coût des différents modes de traitement des déchets ? (en reprenant la hiérarchie de gestion des déchets) |  |
|---|--|

*\* Les chiffres d'UNITRI :*

regroupe 13 collectivités réparties sur 5 départements et 2 régions distinctes,

Parcelles sur 2 communes Loublanc (79) /La Tessoualle (49)

à 84 km d'HERIC

Le coût prévisionnel : 34 millions d'euros pour la construction et 35 millions pour l'exploitation (6 ans renouvelable deux fois un an) confiées au groupement Trinovia (Brangeon environnement et Séché environnement).

**La capacité :** 48.000 tonnes de déchets ménagers recyclables par an (16 t/h).

**Les effectifs :** 40 agents en contrats d'insertion et 4 encadrants.

**Le trafic routier prévu :** 40 camions par jour

Avancement administratif et travaux :

Dépôt de permis 06/2022

enquête publique prévue automne 2022

Mise en service prévu : pas avant fin 2024

**Annexe 4 : Autres propositions transmises pendant l'été**

| PRÉVENTION   |   |   |
|--|---|---|
| COLLECTIVITÉ   | ACTEURS   | CITOYENS  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>*Organiser et développer l'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur E&amp;G</li> <li>* Disposer dans chaque médiathèque/bibliothèque du territoire de livres accompagnant pas à pas les usagers vers une diminution de leur déchet (fabriquant soi-même ces produits, boycotter ou substituer certains produits à base de plastiques...)</li> <li>Labelliser les acteurs locaux engagés dans une démarche de réduction de leurs déchets</li> <li>*Relayer TOUS les points de collectes de tous les types de déchets (pas uniquement les verres, emballages, papiers et textiles, et pas uniquement ceux collectés par la CCEG) sur le site internet <a href="https://cceg.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=f6e1878e299644ce9323b86cd73a0f40">https://cceg.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=f6e1878e299644ce9323b86cd73a0f40</a> (cartographie des points d'apports volontaires)</li> <li>* Accentuer la communication sur la loi qui rentre en vigueur en janvier 2024 concernant l'obligation de composter. Nul n'est censé ignorer la loi mais des messages d'information ne seront pas de trop</li> <li>* Accentuer les campagnes de prévention (incluant le surcoût de gestion de ces déchets pour la collectivité) : - les emballages imbriqués ne peuvent pas être valorisés, - le brûlage des déchets, le dépôts sauvage de déchet sont interdits, - les offres de location et aides de la CCEG (mulching, broyeur, composteur)</li> <li>*Avoir des actions de prévention des quantités de déchets produits vis à vis des professionnels ou assimilés qui bénéficient d'un service non payant</li> <li>* Encourager le « sans emballage » auprès des commerçants ou avoir un bon accueil pour les clients qui rapportent leurs contenants</li> <li>* Accompagner les commerçants au respect de la loi Anti-gaspillage (contrôle de l'interdiction de détruire des denrées, dons à des associations locales ou créer des passerelles avec le filières de valorisation locales)</li> <li>* Accompagner aux changements d'habitudes en co-organisant des ateliers/challenges avec des habitants / associations locales : - « vers le 0 déchet », - biodéchets, - réparations, - fabrication de produits ménagers, - les alternatives aux produits jetables/à usage unique, - les idées cadeaux malin/zéro déchet/responsables, -...** avec réduction ponctuelle du coût de la redevance pour les participants sur le modèle de Roubaix (action incitative)</li> <li>* Organiser des contrôles des contenus des bacs OM et emballages, pour avoir une action ciblée d'accompagnement et de suivi</li> <li>* Analyser les nombres de pesées par foyer pour avoir un accompagnement ciblé de réduction des quantités de déchets produits</li> <li>* Aider les magasins « vracs » par des commandes publiques : (restauration scolaire, évènements locaux...)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>s'impliquer sur financement déchetterie. certification ? certificat ?</li> <li>Développer et promouvoir les offres permettant une économie de la fonctionnalité et la coopération (EFC)</li> <li>Proposer le prêt d'un BOKASHI sur une durée (avec caution équivalente au prix du BOKASHI)</li> <li>CREER UN SALON DU ZERO DECHET AVEC ACTEURS LOCAUX DE VRAC PRODUCTEURS LOCAUX AUTOPSIE DE POUBELLE POUR APPRENDRE LE TRIE FABRICATION DE PRODUITS MENAGERS FRESQUE DES DECHETS ...</li> <li>Créer des objétries</li> <li>Organiser des événements pour mettre en réseau les acteurs de l'économie circulaire locaux avec les entreprises locales</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Communication sur comment trier et ce qui couté à la collectivité en déchetterie.</li> <li>Réduire, petit à petit, la production de déchets plastiques en : - fabriquant soi-même ces produits, - en boycottant certains produits en plastiques dans ces achats;</li> <li>continuer à promouvoir mulching, broyage et compost sur le terrain</li> <li>Réduire sa quantité de déchets produits</li> </ul> |

| TRAITEMENT  |  |          |
|---|--|----------|
| COLLECTIVITÉ  | ACTEURS  | CITOYENS |
| <p>Organiser une filière de récupération des fruits hors gabarit/moches pour éviter le gaspillage alimentaire chez les maraîchers/industriels, pour de la conserverie, potage commande publique et vente approvisionnement des cantines scolaires</p> <p>Accompagner les associations locales à l'ouverture de points de collectes d'objets trop souvent jetés dans le contenant d'ordures ménagères : brosses à dents, tubes de colles.., (du type TERRACYCLE)</p> <p>Identifier des exutoires locaux pour : huisseries, matelas, plâtres...,organiser leur stockage sur des lieux de collecte</p> <p>Mettre en place des exutoires ou des filières pour les déchets des marchés de villes (exemples : polystyrène cagettes en bois, biodéchets)</p> <p>Organiser des filières de collecte/traitement des coquilles (huîtres/moules/crustacés), notamment avec au niveau des marchés, supermarchés, vendeurs d'huîtres du dimanche, restaurateurs</p> <p>Accompagner et obliger les organisateurs de vide grenier à disposer d'un partenariat avec une association du réemploi pour proposer un point de collecte à la fin du vide grenier</p> <p>Politique volontariste (et efficace) des collectivités pour obtenir des financements (europe, état) pour positionner sur le territoire des recyclages-enfouissement (zéro envoi dans d'autres territoires). Même si perspective est 5 ans. Si on ne voit pas loin, on sert à rien.</p> <p>Récupérer une partie des sous que l'état préleve pour financer la gestion des déchets sur les territoires. action conjointe entre communautés de communes ?</p> <p>Disposer de stockage des produits ré-utilisables à chaque point de dépôt et ouvert en permanence</p> <p>Proposer un service d'appel pour la collecte des « encombrants » : faire une distinction (de coût) entre « débarras » et « réutilisables »</p> <p>Former au moins 2 référents compost par commune avec mise en place du composteur</p> <p>Augmenter le nombre de point d'apport volontaire et développer l'offre des apports possibles : cartons par exemple (notamment en cas de réduction du nombre de « déchetterie » sur le territoire)</p> | <p>Collecter les biodéchets auprès des collectivités / restaurants/ industries agro-alimentaires en vélo cargo</p> |          |
| <b>DÉCHETTERIES / COLLECTIVITÉ (pas de préconisations pour les citoyens ou les acteurs)</b>   |  |          |
| Développer l'offre de tri de matériaux déposés en « déchetterie » et trouver de nouveaux exutoires vertueux et locaux pour certains « déchets » / matériaux / produits  |  |          |

Faciliter la récupération d'objets par les recycleries : disposer d'ambassadeurs valoristes formés/sensibilisés pour le réemploi (équipes locales de bénévoles/emplois d'insertion/ services civiques) présents aux heures et jours d'ouverture des « déchetteries »

Obliger les déposants de mobilier en bon état en déchetterie à les stocker en vue de ré-emploi/réparation/surcyclage (accompagnement au cul du coffre) = interdire le dépôt de mobilier en bon état dans la benne tout venant

Disposer d'un point de collecte/ville pour réceptionner les objets réutilisables, CHAQUE JOUR d'ouverture des sites existants (ce site n'est pas obligatoirement une « déchetterie »)

Point recyclerie dans chaque déchetterie

Analyser les quantités déposées en déchetterie par professionnel pour un accompagnement personnalisé de réduction des quantités de déchets

Dans les aménagements de nouvelles déchetteries : prévoir un conteneur accessible de plain pied pour un entreposage du mobilier afin de garantir son intégrité

Disposer d'un conteneur pour collecter dans de bonnes conditions le mobilier (=sans jeter)

Videosurveiller les déchetteries pour supprimer les dégradations et dépôts sauvages

Développer le contrôle d'accès en déchetterie si le retour sur investissement de ceux installés à Grandchamp et Notre Dame des Landes est avéré.

Mettre en place un guichet d'orientation obligatoire à l'entrée des sites de dépôt pour capter les matériaux et objets réutilisables

Etendre les horaires des déchetteries. Si elles existent, elles ne coûtent pas beaucoup plus cher si on les ouvre plus. Entre 12-14h après 18h.

Broyer et vendre bois et ou plaquettes pour chauffage et paillages

Faire fonctionner l'économie circulaire au plus court directement dans les déchetteries (récupération de bois énergie, possibilité pour chacun de récupérer ce que d'autres jettent)

Réguler l'apport des entreprises/artisans en déchèterie, valider les utilisateurs (sur territoire, cotisation). Sanctionner si besoin.

Trouver le foncier nécessaire au remplacement de la déchetterie actuelle de Nort-sur-Erdre pour une ouverture rapide d'un centre de ressources à Nort-sur-Erdre (recyclerie/points d'apports volontaires/ressourcerie/repair café...)

Affiner le tri, quasi supprimer les bennes de tout venant et diriger vers des filières de recyclage tout ce qui est possible (isolants, plâtre...)

Supprimer le terme « tout venant » dans la communication et les affiches, dans les lieux de collecte

Le but devrait être d'augmenter les déchets présents en déchèterie, pas les diminuer pour diminuer le coût de la déchetterie!

| TARIFICATION   |         |  |
|--|---------|--|
| COLLECTIVITÉ   | ACTEURS | CITOYENS                                       |
| Modifier le coût de la redevance des entreprises pour qu'elle soit plus incitative |         | Ligne redevance déchetterie sur la facturation |

Réduire (progressivement) le nombre de levées dans la part fixe des ménages

Augmenter le coût des dépôts par le artisans/entreprises dans les déchetteries (tarifs en fonction du déchet/matériaux et de son traitement : coût supérieur s'il doit être enfoui ou incinéré)

Appliquer la redevance du contenant inférieur pour les foyers ayant une démarche de réduction de leur quantité de déchets